



HAL
open science

La pratique des courses de lévriers en France : historique et état des lieux en matière de protection animale

Garance Delahaye

► To cite this version:

Garance Delahaye. La pratique des courses de lévriers en France : historique et état des lieux en matière de protection animale. Médecine vétérinaire et santé animale. 2023. dumas-04415487

HAL Id: dumas-04415487

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04415487v1>

Submitted on 24 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Année 2023

LA PRATIQUE DES COURSES DE LÉVRIERS EN FRANCE : HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ANIMALE

THÈSE

pour obtenir le diplôme d'État de

DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

présentée et soutenue publiquement devant

la Faculté de Médecine de Créteil (UPEC)

le 15 décembre 2023

par

Garance, Eugénie, Elia DELAHAYE

sous la direction de

Caroline GILBERT

JURY

Présidente du jury :	Mme Bénédicte GRIMARD-BALLIF	Professeure à l'EnvA
Directrice de thèse :	Mme Caroline GILBERT	Professeure à l'EnvA
Examineur :	M. Alain FONTBONNE	Professeur à l'EnvA

Liste des enseignants intervenant dans l'encadrement des thèses de Doctorat vétérinaire

Version juillet 2023



Liste des Professeurs et Maîtres de conférences titulaires de l'HDR

M	Adjou	Karim	Professeur	DPASP
M	Audigié	Fabrice	Professeur	DEPEC
M	Bellier	Sylvain	Professeur	DSBP
M	Blaga	Radu	Professeur	DSBP
M	Blot	Stéphane	Professeur	DEPEC
M	Boulouis	Henri-Jean	Professeur émérite	DSBP
Mme	Chahory	Sabine	Professeur	DEPEC
M	Chateau	Henry	Professeur	DSBP
Mme	Chetboul	Valerie	Professeur	DEPEC
Mme	Crevier-Denoix	Nathalie	Professeur	DSBP
M	Degueurce	Christophe	Professeur	DSBP
M	Denoix	Jean-Marie	Professeur	DEPEC
M	Desquibet	Loïc	Professeur	DSBP
Mme	Dufour	Barbara	Professeur émérite	DPASP
M	Eloit	Marc	Professeur	DSBP
M	Fayolle	Pascal	Professeur émérite	DEPEC
M	Federighi	Michel	Professeur	DPASP
M	Fontbonne	Alain	Professeur	DEPEC
Mme	Gilbert	Caroline	Professeur	DSBP
M	Grandjean	Dominique	Professeur	DEPEC
Mme	Grimard-Ballif	Bénédicte	Professeur	DPASP
Mme	Haddad-Hoang Xuan	Nadia	Professeur	DPASP
M	Jouvion	Gregory	Professeur	DSBP
M	Kohlhauer	Matthias	Professeur	DSBP
Mme	Le Poder	Sophie	Professeur	DSBP
Mme	Le Roux	Delphine	Maître de conférences HDR	DSBP
M	Manassero	Mathieu	Professeur	DEPEC
Mme	Maurey-Guénec	Christelle	Professeur	DEPEC
M	Millemann	Yves	Professeur	DPASP
Mme	Pilot-Storck	Fanny	Professeur	DSBP
M	Ponter	Andrew	Professeur	DPASP
Mme	Risco-Castillo	Véronica	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Rivière	Julie	Maître de conférences HDR	DPASP
Mme	Robert	Céline	Professeur	DSBP
M	Tiret	Laurent	Professeur	DSBP
M	Tissier	Renaud	Professeur	DSBP
M	Verwaerde	Patrick	Professeur	DEPEC
Mme	Viateau	Véronique	Professeur	DEPEC

Liste des Maîtres de conférences et Ingénieurs de recherche DMV

M	Arné	Pascal	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barassin	Isabelle	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barbarino	Alix	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Benckekroun	Ghita	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Bertoni	Lelia	Maître de conférences	DEPEC
M	Bolnot	Francois	Maître de conférences	DPASP
Mme	Canonne-Guibert	Morgane	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Chevallier	Lucie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Cochet-Faivre	Noëlle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Cordonnier-Lefort	Nathalie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Coudry	Virginie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Crepeaux	Guillemette	Maître de conférences	DSBP
M	Crozet	Guillaume	Maître de conférences	DPASP
Mme	De Paula Reis	Alline	Maître de conférences	DPASP
M	Delsart	Maxime	Maître de conférences	DPASP
Mme	Denis	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Deshuillers	Pierre	Maître de conférences	DSBP
M	Gauthier	Michel	Maître de conférences associé	DPASP
Mme	Guérin	Virginie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Guétin-Poirier	Valentine	Maître de conférences	DPASP
Mme	Jacquet	Sandrine	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Kurtz	Maxime	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Lagrée	Anne-Claire	Maître de conférences	DSBP
Mme	Le Dudal	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DSBP
Mme	Legrand	Chantal	Maître de conférences associé	DSBP
M	Mammeri	Mohamed	Maître de conférences	DSBP
Mme	Manguin	Estelle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Marignac	Genevieve	Maître de conférences	DSBP
Mme	Marotto	Stéphanie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Maurice	Emeline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Mespoulhes-Rivière	Céline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Mtimet	Narjès	Maître de conférences	DPASP
M	Mortier	Jérémy	Maître de conférences associé	DEPEC
M	Nudelmann	Nicolas	Maître de conférences	DEPEC
M	Pignon	Charly	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Polack	Bruno	Maître de conférences	DSBP
Mme	Quéré	Émilie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Ravary-Plumioën	Bérangère	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Reyes-Gomez	Edouard	Maître de conférences	DSBP
Mme	Rose	Hélène	Maître de conférences associé	DSBP
M	Tanquerel	Ludovic	Maître de conférences	DEPEC

Remerciements

À Mme Bénédicte GRIMARD-BALLIF, Présidente du jury, Professeure à l'EnvA,

Pour avoir accepté de présider le jury de cette thèse.

À Mme Caroline GILBERT, Professeure à l'EnvA,

Pour m'avoir permis de travailler sur un sujet qui me passionne en acceptant de diriger cette thèse.

À M. Alain FONTBONNE, Professeur à l'EnvA,

Pour avoir accepté d'intégrer le jury de cette thèse.

À M. Didier CLAIRON, Président du Club des lévriers de Course de la Brie (CLCB), et aux bénévoles du cynodrome de Liverdy en Brie,

Pour votre accueil chaleureux lors des championnats de France de *racing* 2023, pour m'avoir fait découvrir le monde des courses de lévriers. Et notamment merci à Christiane pour l'aide à la diffusion des questionnaires.

À mes amis, Margaux, Manon et Hadrien

Pour tous ces moments de complicité à vos côtés, et votre soutien sans faille dans les études comme dans la vie privée.

À ma famille,

Sans laquelle je ne serais pas parvenue jusque-là. Merci d'avoir toujours cru en moi.

Table des matières

Liste des figures	3
Liste des tableaux.....	5
Liste des abréviations	7
Introduction.....	9
Première partie : Histoire et encadrement des courses de lévriers en France, impact sur la santé et le bien-être des chiens	11
1. Les lévriers : histoire et caractéristiques en lien avec leurs utilisations.....	11
A. <i>L'origine des lévriers</i>	11
a. Apparition dans le monde	11
b. Lévriers actuels.....	13
B. <i>Comportement, morphologie et sélection génétique</i>	19
a. Les races de lévriers du groupe 10 : caractéristiques communes et effectifs participants aux courses	19
b. Sélection	21
c. Standard de race : exemple du whippet, race la plus représentée sur les cynodromes français.....	22
C. <i>Déroulement des courses de lévriers en France</i>	23
a. Histoire des courses actuelles	23
b. Deux épreuves de travail	25
c. Conditions de participation et organisation	28
d. Déclin des courses avec l'interdiction des paris depuis 2020	30
2. Bien-être, bientraitance et protection animale dans les courses de lévriers	32
A. <i>Définitions</i>	32
a. Bien-être animal.....	32
b. Bientraitance et protection animale.....	35
c. Évaluation du bien-être.....	35
B. <i>Réglementation encadrant les courses</i>	41
a. Lois de protection animale (contexte actuel)	41
b. Règlements nationaux et internationaux pour encadrer la pratique.....	42
c. Recommandations en termes de BEA.....	46
C. <i>Potentiels effets des courses sur la santé des lévriers</i>	46
a. Pathologie du lévrier de course	46
b. Dopage	50
c. Effets sur la santé mentale	50
Deuxième partie : Enquête sur les motivations des propriétaires et sur le bien-être des lévriers de course	53
1. Introduction.....	53
2. Matériels et méthodes.....	53
A. <i>Élaboration du questionnaire</i>	53
B. <i>Diffusion du questionnaire et recueil des réponses</i>	54
3. Résultats.....	54
A. <i>Profils des personnes ayant répondu</i>	54
B. <i>Activité de reproduction : source de revenus du foyer</i>	56
C. <i>Motivations des propriétaires</i>	57
D. <i>Santé et bien-être des chiens</i>	58
a. Affections des lévriers de course	58
b. Habitudes « bien-être » avec les chiens	59
c. Interdiction des paris mutuels	59
4. Discussion	61
A. <i>Analyse critique du questionnaire et des réponses obtenues</i>	61
a. Représentativité de l'échantillon vis-à-vis des indicateurs	61

b. Activité de reproduction	61
c. Motivations.....	62
d. Santé et bien-être	62
e. Interdiction des paris mutuels	63
<i>B. Limites et perspectives de l'étude</i>	<i>63</i>
Conclusion	65
Liste des références bibliographiques.....	67
Annexe 1 : Questionnaire adressé aux propriétaires de lévriers de course.....	73

Liste des figures

Figure 1 : Peintures rupestres représentant des lévriers (Przedziecki, 1984)	11
Figure 2 : Tesems appartenant au pharaon Ptah Hotep, vers – 2 500 av. J.-C. (Przedziecki, 1984)	12
Figure 3 : Les quatre types morphologiques de lévriers actuels (Przedziecki, 1984)	13
Figure 4 : Photographies de races issues du type africain	14
Figure 5 : Photographies de races issues du type asiatique.....	15
Figure 6 : Chasse aux chiens lévriers dans les bruyères, Charles Verlat, 1866	16
Figure 7 : Misse et Turlu, levrettes de Louis XV, Jean- Baptiste Oudry, 1725	17
Figure 8 : Photographies de races issues du type <i>Irish wolfhound</i>	18
Figure 9 : Photographie d'un Barzoï, CC BY-SA 3.0 (Torpström, 2006)	18
Figure 10 : Illustration du "type idéal" conforme au standard du Whippet, (FCI, 2019)	22
Figure 11 : Photographie d'un Whippet conforme au standard de race FCI, CC-BY 2.0 (Mässan, 2016)	23
Figure 12 : <i>Coursing Club</i> de Paris/ <i>Coursing Club</i> de France, Bibliothèque nationale de France, 1890	24
Figure 13 : Cynodrome de Courbevoie, Photographie de 1941 par le <i>Der Deutsche Wegleiter</i> (Accart et Ciriani, 2023)	25
Figure 14 : Clubs de travail lévriers sous légende de la Société Centrale Canine (Centrale Canine, 2023d)	26
Figure 15 : Photographies des équipements utilisés lors d'une course de PVL	27
Figure 16 : Plan d'un cynodrome type (Daniels-Moulin, 1995)	28
Figure 17 : Approche adaptative du bien-être animal selon le modèle de Fraser <i>et al.</i> (1997)	34
Figure 18 : Évaluation du BEA selon le Welfare Quality© (Fabre, 2021)	36
Figure 19 : Budget-temps des chiens féraux en Inde pendant la journée (6h30-19h30) d'après Majumder <i>et al.</i> (2014)	38
Figure 20 : Expressions faciales liées aux émotions chez le chien (Bloom et Friedman, 2013).....	40
Figure 21 : Équipements des lévriers lors des courses sur cynodrome (dossards et muselière) ...	43
Figure 22 : Application de bandes de protection (FCI, 2023).....	44
Figure 23 : Équipements présents sur un cynodrome	45

Figure 24 : Appui de l'antérieur gauche lors du virage suivant la courbure de la piste (David, 1975)	47
Figure 25 : Répartition des propriétaires de lévriers de course ayant répondu au questionnaire selon la discipline pratiquée	56
Figure 26 : Répartition des propriétaires de lévriers de course ayant répondu au questionnaire selon la fréquence des entraînements.....	56
Figure 27 : Répartition des propriétaires de lévriers de course, ayant répondu au questionnaire, faisant de la reproduction en fonction de la part des revenus du foyer que cette activité représente	57
Figure 28 : Raisons des propriétaires motivant la pratique des courses avec leurs lévriers	58
Figure 29 : Affections rencontrées par les propriétaires en lien avec la pratique des courses	59
Figure 30 : Répartition des avis des participants sur l'amélioration du bien-être des lévriers de course depuis l'interdiction des paris mutuels en France	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les races actuelles issues des quatre types morphologiques de lévriers (Przedziecki, 1984)	19
Tableau 2 : Races de chiens participant aux épreuves de travail pour lévriers, d'après la classification de la FCI (FCI, 2022)	20
Tableau 3 : Critères d'évaluation du Bien-être des chiens de refuge selon le protocole de Barnard <i>et al.</i> (2016)	37
Tableau 4 : Signaux de stress et de peur chez le chien (Herron et Shreyer, 2014)	41
Tableau 5 : Points de vigilance à avoir dans le cadre de la pratique des courses et solutions pour le respect des quatre principes du BEA.	51
Tableau 6 : Justifications et effectifs des participants ayant répondu « non » à la question demandant si l'interdiction des paris mutuels en France avait permis une amélioration du bien-être des lévriers de course	60

Liste des abréviations

ACTH : Hormone adrénocorticotrope

ADH : Hormone anti-diurétique

AWIN : *Animal Welfare Indicators Project*

BAC : Brevet d'Aptitude aux Courses

BEA : Bien-Etre Animal

BPV : Brevet de poursuite à vue sur leurre

CAC : Certificat d'Aptitude à la Course

CFW : Club Français du Whippet

CNUL : Commission Nationale d'Utilisation des Lévrieriers

ENC : Epreuve Nationale sur Cynodrome

FAWC : *Farm Animal Welfare Council*

FCI : Fédération Cynologique Internationale

FDJ : Française Des Jeux

FFSCL : Fédération Française des sociétés de courses de lévriers

GW : Grand Whippet

LOF : Livre des Origines Français

NaCl : Chlorure de Sodium

OMSA : Organisation Mondiale de la Santé Animale

PLI : Petit Lévrier Italien

PUPD : Polyuro-polydispie

PVL : Poursuite à Vue sur Leurre

SCC : Société Centrale Canine

TGW : Très Grand Whippet

W : Whippet

Introduction

Les lévriers constituent le groupe 10 d'après la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Ce groupe comprend 15 races, possédant toutes des caractéristiques morphologiques et comportementales communes, faisant de ces chiens de véritables « machines de course » (Farmer, 1988).

En effet, ces animaux ancestraux possèdent des attributs qui sont le résultat d'une évolution débutant à la préhistoire, marquée par une sélection génétique et divers croisements ayant abouti progressivement aux différentes races existantes. Leur rôle au cours de l'Histoire a mené à leur utilisation actuelle dans le monde : les courses, et notamment les courses sur cynodromes. En France, ces courses sont ouvertes à toutes les races du groupe 10 et également aux races apparentées aux lévriers appartenant au groupe 5. Il existe deux types d'épreuves : les courses sur cynodromes appelées aussi *Racing*, qui peuvent mettre en compétition jusqu'à six lévriers pour une course en ligne droite ; et la poursuite à vue sur leurre (PVL) ou *Coursing* qui consiste à mettre en compétition deux lévriers en terrain naturel à la poursuite d'un leurre qui change de direction. Jusqu'en 2020, certaines courses sur cynodrome faisaient l'objet de paris mutuels, mais la France a depuis interdit cette pratique (Chevalier et Wendling, 2021 ; Przewdziecki, 1984).

Dans le reste du monde, notamment dans les pays anglo-saxons, les courses de lévriers avec paris représentent une véritable industrie du divertissement et génèrent de très importantes sommes d'argent à l'origine de dérives ; le gain d'argent se fait souvent au détriment du bien-être animal. On assiste aujourd'hui à un déclin de la pratique notamment à cause de la sensibilisation de la population à la cause animale (Dodgson, 2012). Mais si certains considèrent les courses de lévriers comme de la maltraitance, d'autres pensent que, dans de bonnes conditions, en respectant la réglementation en vigueur, les courses de lévriers sont un véritable sport canin permettant aux chiens de répondre à leurs besoins naturels et donc contribuant pleinement à leur bien-être. La vérité se trouve probablement entre les deux et dépend vraisemblablement du pays et surtout des enjeux qui entourent la pratique des courses. Ainsi, notre travail s'interroge sur ce point : qu'en est-il réellement de la pratique sportive et du bien-être des lévriers de course en France ?

Nous nous intéresserons, dans une première partie, à l'histoire des lévriers, leurs origines et l'apparition des courses telles qu'elles existent aujourd'hui, ainsi qu'à la notion de bien-être animal, la réglementation encadrant la pratique et son impact sur la santé des chiens. Dans une seconde partie nous porterons notre attention sur les réalités de la pratique en France, au moyen d'une étude descriptive menée grâce à un questionnaire destiné aux propriétaires de lévriers de course.

Première partie : Histoire et encadrement des courses de lévriers en France, impact sur la santé et le bien-être des chiens

1. Les lévriers : histoire et caractéristiques en lien avec leurs utilisations

Pour cerner les enjeux de la protection animale et du bien-être des chiens dans le domaine des courses de lévriers, il faut avant tout comprendre les origines de ces chiens aux caractéristiques si particulières.

A. L'origine des lévriers

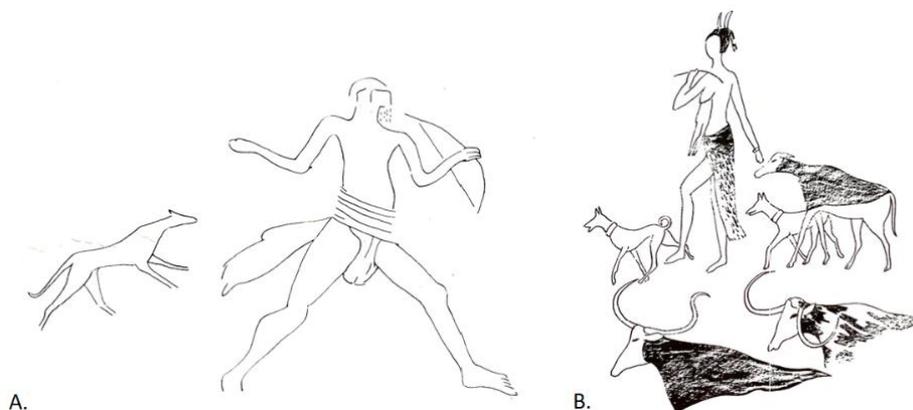
Au cours de l'Histoire, les chiens et parmi eux, les lévriers, ont été utilisés et sélectionnés selon des aptitudes et une morphologie précise. Leur sélection s'est faite progressivement.

a. Apparition dans le monde

i. Préhistoire

La première représentation rupestre d'un lévrier accompagnant un chasseur a été découverte en Afrique subsaharienne il y a environ 9 000 ans. Il semblerait que les ancêtres des lévriers actuels vivaient à l'état errant à proximité des hommes et des troupeaux. Des représentations rupestres datant de – 7 000 av. J.-C. montrent des scènes avec ces lévriers errants participant à la chasse. Cela marque le début de la collaboration avec l'Homme et le début de leur sélection. Dans l'iconographie saharienne, les premières représentations de lévriers portant des colliers datent de – 3 000 av. J.-C. (Figure 1).

Figure 1 : Peintures rupestres représentant des lévriers (Przedziecki, 1984)



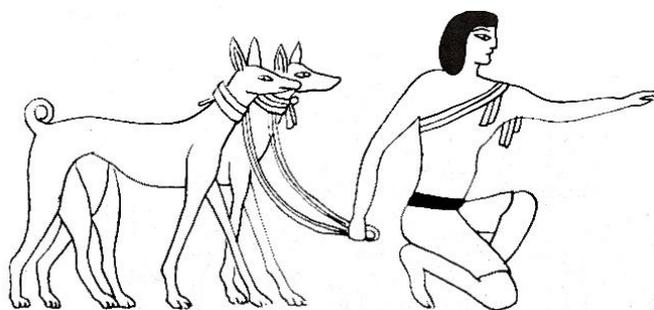
A. Première représentation rupestre d'un lévrier accompagnant un chasseur muni d'un arc, vers – 7 000 av. J.-C. ; B. Première représentation de lévriers portant des colliers, vers – 3 000 av. J.-C.

En plus de l'Afrique, on connaît une seconde origine pour les lévriers : l'Asie. En effet, vers – 6 000 av. J.-C., un lévrier aux oreilles tombantes est décrit en Mésopotamie. Cependant, il existe très peu d'indices sur l'existence de ce dernier. Peu de ressources ont été exploitées et les recherches n'ont pas été communiquées. La Préhistoire connaît donc principalement les lévriers africains. Il est difficile d'établir si ces deux types de lévriers ont une origine commune, mais les représentations artistiques s'accordent sur le fait qu'ils étaient déjà utilisés pour la chasse (Przedziecki, 1984).

ii. Antiquité

Les représentations des lévriers sont nombreuses dans l'Egypte antique : le Tesem est considéré comme un ancêtre des lévriers de type africains (Figure 2). Ils sont représentés notamment lors de scènes de chasse de gros animaux (bœufs ou antilopes) organisées pour divertir les grands personnages et invités de marque.

Figure 2 : Tesems appartenant au pharaon Ptah Hotep, vers – 2 500 av. J.-C. (Przedziecki, 1984)



C'est à cette époque que les premiers échanges commerciaux de lévriers ont lieu entre l'Europe, l'Egypte et également l'Asie. Lors de ces échanges, les Tesems sont introduits dans le sud de l'Europe (Grèce, Malte, Crète, Espagne et Sicile) en échange d'arbre à encens sous le règne de Hatchepsout. De même, on assiste à l'arrivée des lévriers asiatiques en Egypte. Il existe des représentations datant de - 1 300 av. J.-C. de Toutankhamon repoussant les envahisseurs avec des lévriers asiatiques à ses côtés. Au cours du II^e millénaire avant Jésus-Christ (JC), les Tesems se sont alors progressivement effacés d'Afrique pour laisser place aux lévriers asiatiques. Ils subsisteront au nord de l'Afrique et dans les îles méditerranéennes qui les conserveront plus ou moins tel quel jusqu'à aujourd'hui. Connaissant également un succès notable en Europe, ce lévrier d'Asie est à l'origine de nombreuses races de lévriers actuels en Occident. Il continue à voyager et est largement répandu dans le monde dès le III^e siècle avant JC (Przedziecki, 1984).

iii. Epoque Romaine

C'est de l'époque Romaine que datent les premiers vestiges ostéologiques des lévriers en Europe. Sous le règne d'Auguste au II^e siècle, apparaît le terme de *Vertragus* qui désigne le lévrier gaulois. Cynologiquement, ce lévrier s'identifie avec le lévrier d'Asie actuellement représenté par le Saluki (Przedziecki, 1984).

À la même époque, Flavius Arrien rédige un traité de chasse dans lequel il décrit les principes de la chasse au lièvre. C'est une chasse à vue, les lévriers étant non habiles à découvrir le gibier. On retient deux phases dans cette chasse celtique, qui était essentiellement une compétition de vitesse entre deux lévriers. Durant la première phase de recherche, des cavaliers en ligne ratissent le terrain

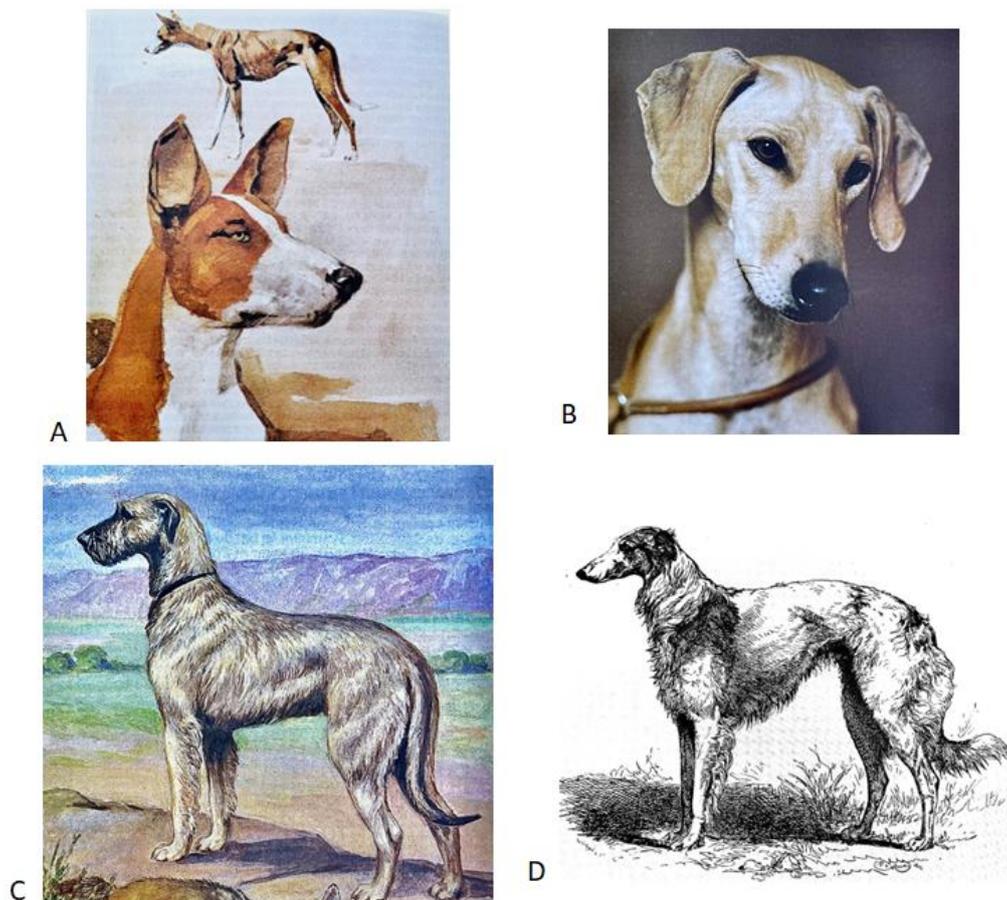
pour débusquer le petit gibier. Au centre, un chasseur à pied tient deux chiens en laisse. Lorsqu'un lièvre est levé, on s'arrête. Dès lors, la deuxième phase, correspondant à la poursuite, commence. Le directeur de chasse juge de l'avance à laisser au lièvre avant de donner l'ordre de lâcher les lévriers suivis par des cavaliers qui observent leur comportement.

Selon Arrien, les véritables chasseurs ne cherchent pas à prendre un lièvre à tout prix mais plutôt à voir leurs chiens rivaliser de vitesse à la course. Il délivre un message de nécessité d'activité sportive pour les chiens avec la pratique d'une chasse raisonnable et respectueuse de la nature (Arrien, 1909).

b. Lévrier actuels

Comme exposé précédemment, on note, dès la préhistoire, la présence d'un lévrier aux oreilles droites en Afrique et celle d'un autre lévrier aux oreilles tombantes en Asie, d'où la désignation d'un type africain (représenté par le *Pharaoh hound*) et d'un type asiatique (représenté par le Saluki). Plusieurs milliers d'années après, à l'époque romaine, un lévrier géant apparaît, en provenance d'Irlande. Il s'agit de l'actuel *Irish wolfhound* qui n'entre dans aucune des deux catégories précédentes. Mille ans plus tard, c'est au tour du Barzoï de faire son apparition (Figure 3) (Przedziecki, 1984).

Figure 3 : Les quatre types morphologiques de lévriers actuels (Przedziecki, 1984)

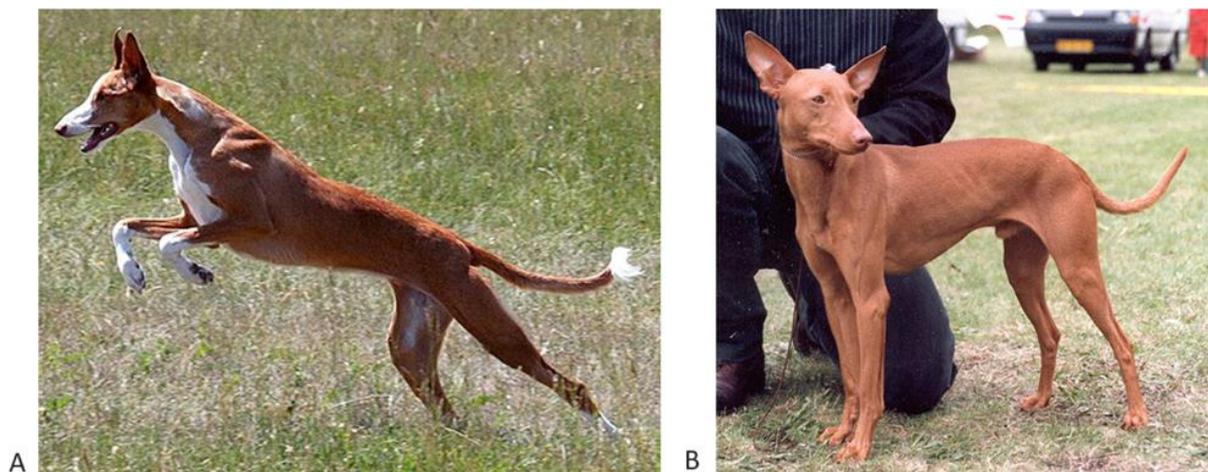


A. Type africain ; B. Type asiatique ; C. Type Irish wolfhound ; D. Type Barzoï

i. Type africain

Après le déclin des Tesems en Egypte, les lévriers africains ont été préservés au nord de l'Afrique et dans les îles méditerranéennes (Malte, Crète, Espagne, Sicile). Ce sont des Tesems égyptiens, introduits en Crète au III^e millénaire avant JC, que descendent les podencos actuels représentés par le Cirneco de l'Etna en Sicile, ou encore le *Podenco Ibicenco* originaire des Baléares, représentant par excellence du type africain (Figure 4) (Przedziecki, 1984). Ces races font aujourd'hui partie des races apparentées aux lévriers du groupe 5 dans les sections des chiens de type primitif (Centrale Canine, 2017).

Figure 4 : Photographies de races issues du type africain

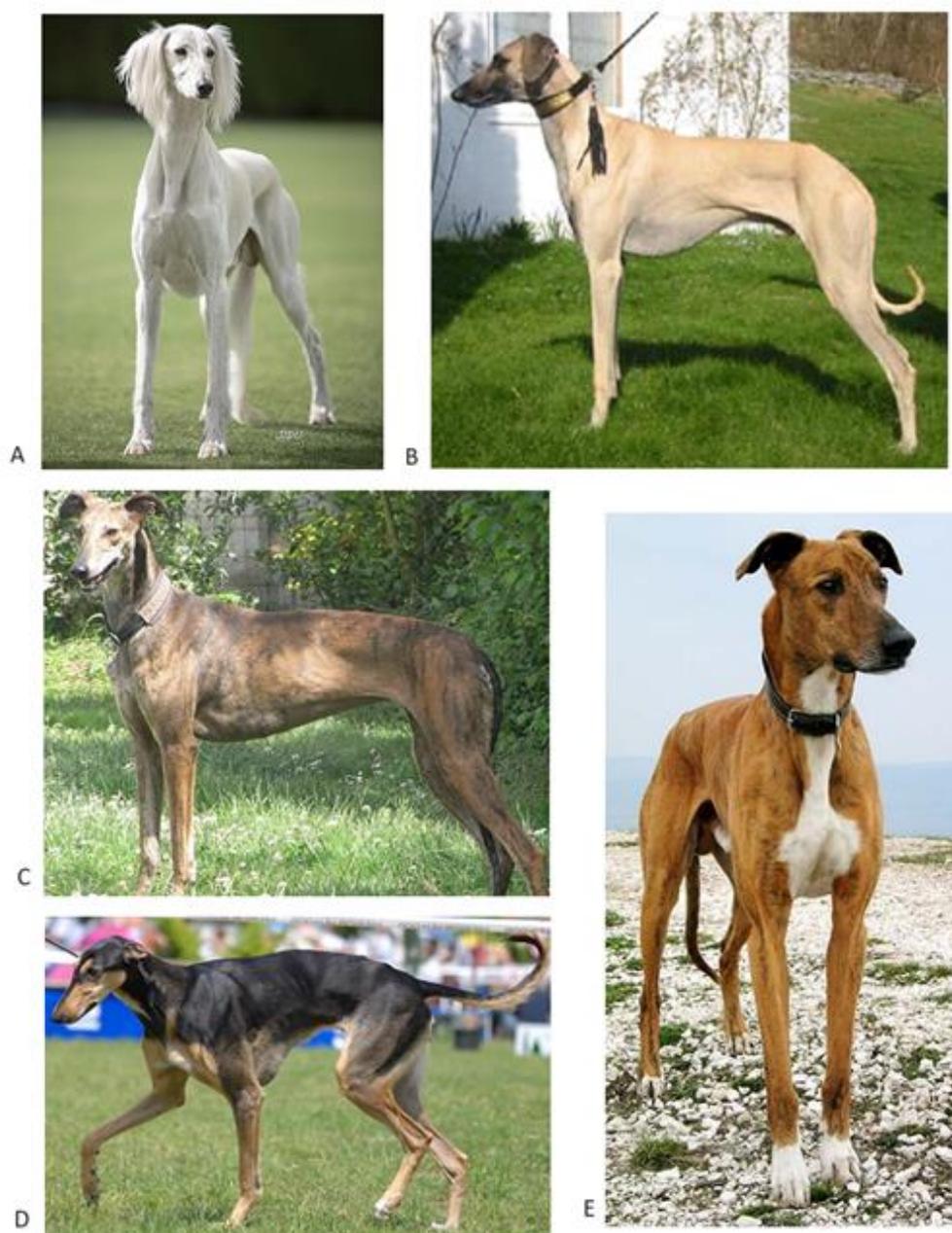


A. *Podenco ibicenco*, [CC BY-SA 3.0](#) (Heritier, 2012) ; B. Cirneco de l'Etna, [CC BY-SA 3.0](#) (Benutzer, 2006)

ii. Type asiatique

Présent en occident depuis plus de 2 000 ans, le lévrier asiatique a été négligé durant la période des invasions barbares, mis à part en Grande-Bretagne où, du fait de son insularité, on a pu conserver la pureté des lignées de Vertragi qui se rapprochent aujourd'hui morphologiquement le plus du Saluki. Il existait déjà des sujets à poils ras ou longs. Les Anglais ont choisi de conserver les robes longues, le Saluki étant très à la mode au XVIII^e siècle tandis qu'en Afrique, les deux ont longtemps coexisté. La sélection reposait surtout sur les capacités de chasse et finalement, au bout de quelques générations, il ne restait plus que des individus à poils ras du fait du climat. Ces sélections opérées à différents endroits du globe ont donné naissance aux actuelles races du Saluki et du Sloughi au Maghreb (Figure 5A. et 5B.).

Figure 5 : Photographies de races issues du type asiatique



A. Saluki, [CC BY-SA 4.0](#) (Salukiworld, 2018) ; B. Sloughi, image libre de droits (Romey, 2006) ; C. Galgo, [CC0](#) (Tux-Man, 2016) ; D. *Chart polski*, [CC BY-SA 3.0](#) (Lilly M, 2007) ; E. Magyar Agar, [CC BY-SA 3.0](#) (Kacer, 2006)

Par sélection des Vertragi, le Greyhound apparait au XIV^e siècle, spécialisé dans la chasse au lièvre en Occident où les espaces sont réduits, d'où l'intérêt de la rapidité. La pratique du *coursing* a notamment permis d'améliorer sa rapidité au fil des générations. Il est populaire en Europe depuis le Moyen-Âge et notamment auprès des souverains en tant que chien de compagnie ou de chasse (Figure 6). Mais tous les Vertragi ne se sont pas convertis en Greyhound de *coursing*. Certains ont conservé des activités de chasse classique, d'autres en association avec des faucons et d'autres intégrés à des meutes trop lentes pour prendre le gibier (Przedziecki, 1984).

Figure 6 : Chasse aux chiens lévriers dans les bruyères, Charles Verlat, 1866



Huile sur toile, 112,5 x 147,3 cm – Inv. 005 56

Sur le même modèle, on observait la naissance du Galgo en Espagne, le Magyar Agar dès le IV^e siècle en Hongrie et du *Chart polski* en Pologne dès le XIII^e s pour chasser tout type de gibier, y compris le renard et le loup (Figure 5C. 5D. et 5E.) (Centrale Canine, 2023a ; Przewdziecki, 1984).

La miniaturisation du lévrier asiatique à l'origine de la race du petit lévrier italien (PLI) date de l'époque Romaine. Ce dernier reste en Italie jusqu'au Moyen-Âge et prend son essor à la Renaissance en devenant l'hôte de nombreuses cours d'Europe en tant que chien de compagnie. Il apparaît dans de nombreuses productions artistiques : Louis XV par exemple a fait réaliser le portrait de ses deux lévriers au XVIII^e siècle (Figure 7). La taille du PLI a été réduite au XIX^e siècle pour éviter toute confusion avec le Whippet, nouvelle race de lévriers au petit format à la mode (Daniels-Moulin, 1995 ; Przewdziecki, 1984).

Figure 7 : Misse et Turlu, levrettes de Louis XV, Jean- Baptiste Oudry, 1725



Huile sur toile, Château de Fontainebleau Galerie des Fastes, © 1982 RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Christian Jean

Au XIX^e siècle, dans les régions populaires du Nord de l'Angleterre, apparaît le Whippet. Les courses de lévriers sur lapins en champ clos offraient aux mineurs une occasion de parier, mais l'espace était restreint. On utilisait alors de petits Greyhounds et des Fox-Terriers mais également le produit du croisement des deux. Une théorie affirme que le whippet est issu du croisement entre fox-terrier et PLI avec l'intervention des chiens issus des croisements cités précédemment. Initialement, ce Whippet tenait plus du fox terrier que du lévrier, mais petit à petit il prit les traits du lévrier (Daniels-Moulin, 1995 ; Przewdzicki, 1984).

iii. Type *Irish wolfhound*

Issus de l'immigration et ou de divers croisements, les origines précises de l'*Irish wolfhound* sont encore méconnues. Il est décrit en 1571 dans *L'histoire de l'Irlande*, mais son origine remonte probablement au II^e siècle après JC. Il ne se rattache directement ni au type africain, ni au type asiatique. Depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII^e siècle, il était utilisé pour la chasse au loup. Mais la disparition des loups en Irlande à cette époque a réduit considérablement leur population. On doit aujourd'hui leur conservation à des amateurs passionnés de la race. De ce lévrier est issu le *Deerhound*, apparu au XV^e ou XVI^e siècle, moins imposant en taille, utilisé en Ecosse pour la chasse au daim (Figure 8) (Przewdzicki, 1984).

Figure 8 : Photographies de races issues du type *Irish wolfhound*



A. *Irish wolfhound*, CC BY-SA 3.0 (Diot, 2008) ; B. *Deerhound*, CC BY-SA 4.0 (Manializa, 2008)

iv. Type Barzoï

Création russe du XVI^e siècle, le Barzoï est issu de croisements entre diverses races de lévriers, dont l'*Irish wolfhound* et le Greyhound avec probablement des chiens de berger, dont le Laïka pour aboutir à la race actuelle (Figure 9) (Przezdziecki, 1984).

Figure 9 : Photographie d'un Barzoï, CC BY-SA 3.0 (Torpström, 2006)



Tous ces lévriers au fil des époques ont été sélectionnés pour la chasse, leur gabarit en adéquation avec le type de proie : les petites races très rapides chassant le lapin ou le lièvre, d'autres plus grandes pour la chasse à la gazelle ou l'antilope et, pour finir, les races géantes adaptées à la chasse au loup ou au buffle (Przezdziecki, 1984). En résumé, l'ensemble des races actuelles selon leur origine est listé dans le Tableau 1.

**Tableau 1 : Les races actuelles issues des quatre types morphologiques de lévriers
(Przedziecki, 1984)**

Type	Africain	Asiatique	<i>Irish wolfhound</i>	Barzoï
Races actuelles issues de ce type	<ul style="list-style-type: none"> - Podenco canario - Podenco Ibicenco - Podenco Português - Cirneco de l'Etna - Chien du Pharaon (<i>Pharaoh hound</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Galgo (lévrier espagnol) - Greyhound - Whippet - Magyar Agar (lévrier hongrois) - Petit lévrier italien (levrette d'Italie) - Azawakh - Sloughi - <i>Chart polski</i> (lévrier polonais) - Lévrier afghan - Saluki 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Irish wolfhound</i> (Lévrier irlandais) - <i>Deerhound</i> (Lévrier écossais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Barzoï

B. Comportement, morphologie et sélection génétique

a. Les races de lévriers du groupe 10 : caractéristiques communes et effectifs participants aux courses

S'ils ont chacun leurs particularités du fait de la sélection et des croisements opérés au fil des siècles aboutissant aux différentes races actuelles, leur origine donne aux lévriers des caractéristiques de base en commun.

i. Comportement

Les lévriers sont des chiens sportifs mais pas seulement. Au niveau du comportement, ils sont souvent décrits comme des chiens calmes, discrets, assez peu démonstratifs surtout avec les inconnus, mais très affectueux avec leur maître. Ils sont patients, gentils et doux, mais également curieux et têtus. Ce sont des chiens très sociables qui aiment interagir avec d'autres lévriers notamment pour dormir en groupe ou jouer puisqu'ils possèdent les mêmes codes canins et les mêmes réflexes de jeux, qui consistent très souvent à se pourchasser (Centrale Canine, 2023b ; Farmer, 1988).

ii. Morphologie

Chasseurs à vue, ils sont morphologiquement taillés pour la course : aérodynamique avec des formes longilignes et convexitaires, une poitrine étroite et profonde avec un ventre relevé, une ossature fine, l'encolure, la tête et les membres longs et un museau long et pointu (Farmer, 1988).

On remarque donc chez le lévrier :

- Un squelette à membres longs et solides. Le membre postérieur possède trois segments d'égale longueur, propice à la propulsion et au bond. L'épaule est un peu oblique vers l'avant,

permettant une amplitude optimale de la foulée, en lançant le membre antérieur le plus loin possible vers l'avant.

- Les articulations cervico-thoracique et thoraco-lombaire alternativement mises en jeu jouent un rôle primordial lors du galop.
- Un cou allongé forme avec la tête un balancier. La cage thoracique haute et longue contient un cœur et des poumons développés qui placent le centre de gravité en avant du plan médian transversal. Dans la phase de réception, le centre de gravité pivote autour du point d'appui que représente le membre antérieur. Aidé par le mouvement de relever du balancier cervico-thoracique, il facilite la course du lévrier et son accélération.
- Certains muscles sont fortement développés : ceux du cou (trapèzes, splénius) et de l'avant-bras (triceps) et surtout du membre postérieur (biceps fémoral, gracile et gastrocnémien) assurent la propulsion (Godin, 2012).

Ces attributs leur confèrent des aptitudes naturelles et des fonctions ancestrales : leur vitesse de course en contexte de chasse à vue. Ainsi, selon tous ces critères, la FCI, à l'origine de la création des dix groupes de races canines, les a rassemblés dans le groupe 10. On note que certaines races du groupe 5 présentant des similitudes morphologiques mais appartenant au type primitif d'après la classification de la FCI, sont admises dans les épreuves de travail pour lévriers car considérées comme apparentées. Parmi elles, on retrouve les races issues des lévriers de type africain. Finalement, une vingtaine de races est autorisée à participer aux courses de lévriers (Tableau 2) (Centrale Canine, 2022a).

Tableau 2 : Races de chiens participant aux épreuves de travail pour lévriers, d'après la classification de la FCI (FCI, 2022)

Groupe 10 - Lévriers			Groupe 5 – Chiens de type Spitz et type primitif	
Section 1 : lévrier à poil long ou frangé	Section 2 : lévrier à poil dur	Section 3 : lévrier à poil court	Section 6 : Type primitif	Section 7 : Type primitif, chiens de chasse
<ul style="list-style-type: none"> - Lévrier Afghan - Saluki - Barzoï 	<ul style="list-style-type: none"> - Deerhound (Lévrier écossais) - Irish wolfhound (lévrier irlandais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Galgo (lévrier espagnol) - Greyhound - Whippet - Magyar Agar (lévrier hongrois) - Petit lévrier italien (levrette d'Italie) - Azawakh - Sloughi - Chart polski (lévrier polonais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Basenji - Chien du Pharaon (Pharaoh hound) 	<ul style="list-style-type: none"> - Podenco canario - Podenco Ibicenco - Podenco Portugais - Cirneco de l'Etna

iii. Effectifs en 2022

Historiquement, les deux races ayant joué un rôle majeur dans les courses sont : le Greyhound, lévrier le plus rapide, chien de course par excellence, notamment dans les pays anglo-saxons ; et le Whippet, presque aussi rapide mais plus petit, aujourd'hui le lévrier le plus répandu en France.

Ce sont aujourd'hui essentiellement des Whippets qui participent aux courses, les Greyhound se faisant rares sur les cynodromes. Par exemple, en 2018, la finale du Championnat de France comptait 51 Whippets et seulement six Greyhounds (et aucune autre race) (Chevalier et Wendling, 2021).

Les inscriptions au Livre des Origines Françaises (LOF), recensées par la Société Centrale Canine (SCC), donnent une idée de la popularité actuelle des lévriers. En 2022, on recense 258 110 nouveaux chiots inscrits au LOF, toutes races de chiens confondues. Aucune race du groupe 10 ne figure parmi les principaux cheptels ; le premier, en tête depuis 2018, étant celui du Berger australien avec plus de 20 000 inscrits (Centrale Canine, 2023c). Avec un total de 2 966 inscrits, les lévriers constituent le groupe le moins nombreux. Seules quatre races de lévriers comptent plus de 100 inscrits sur l'année : les Whippets (1 743), les Petits lévriers italiens (523), les lévriers irlandais (200), les Barzoïs (172).

De plus, très peu de ces quelque 1 750 nouveaux Whippets se retrouvent ultérieurement sur un cynodrome (367 confirmés et tous ne pratiqueront pas les courses) (Centrale Canine, 2022b).

b. Sélection

C'est au XIX^e siècle que se développe le concept de « race » canine qui conduit à la création d'organismes définissant des standards précis pour chaque race en veillant à la « pureté » de ces dernières grâce à un suivi généalogique rigoureux. Cette logique administrative organisée par la FCI (créée en 1911) succède au système des « types » canins qui était beaucoup plus flou et n'interdisait pas les croisements entre différents types. La classification de la FCI compte aujourd'hui 349 races réparties en dix groupes.

En France, c'est la SCC, fondée en 1881, qui coordonne les activités de la FCI et des associations françaises consacrées aux différentes races. Elle gère également le LOF dans lequel les chiens français de race sont répertoriés depuis 1885. Elle organise des expositions où la conformité au standard de chaque chien inscrit au LOF est évaluée par des juges (Chevalier et Wendling, 2021).

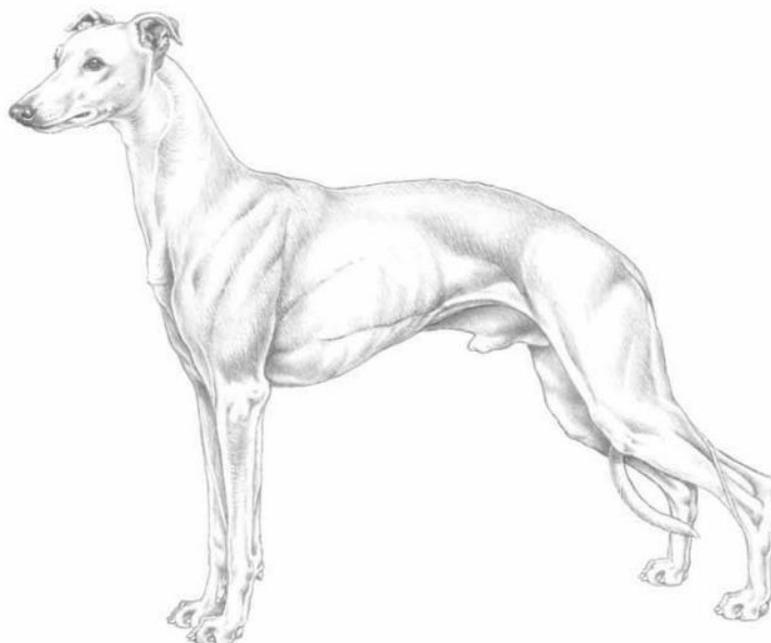
Pour homologuer un titre de champion de France de conformité au standard ou de champion international de beauté, certaines races sont soumises à des épreuves de travail. En effet, elles doivent avoir obtenu une performance minimum en travail en plus des autres formalités exigées par la FCI. La nature des épreuves et le niveau exigé est variable en fonction des groupes (Centrale Canine, 2020a). Dans le cas des lévriers, ces épreuves de travail correspondent aux courses (*racing* et *coursing*). Mais elles ne sont pas obligatoires pour obtenir des titres de champions nationaux et internationaux (Club Français du Whippet, 2023 ; FCI, 2022). En pratique, la coexistence de la discipline « beauté » sans lien réglementaire avec les disciplines de course a favorisé, particulièrement pour le Whippet et le Greyhound, la constitution de deux lignées distinctes : d'un côté les lignées « sport », les plus rapides qui sont rarement considérés « excellents » par les juges, et de l'autre, les champions issus de lignées de « beauté » qui ne pratiquent pas les courses (Chevalier et Wendling, 2021 ; Farmer, 1988). Les épreuves de travail pour lévriers sont pourtant de véritables disciplines sportives permettant de vérifier que les aptitudes du lévrier correspondent à la

prérogative de la race : la vitesse. Les critères morphologiques énoncés dans le standard doivent être eux aussi évalués lors d'expositions canines de beauté, afin de vérifier les critères esthétiques et l'harmonie des formes et exclure de la reproduction les chiens présentant des tares. C'est à travers les informations recueillies lors de toutes ces activités que l'on peut organiser une sélection de qualité (Capra et Capra, 1995).

c. Standard de race : exemple du whippet, race la plus représentée sur les cynodromes français

Le standard exprime l'ensemble des caractères constitutifs d'une race canine. Le « type idéal » possède toutes ces caractéristiques (Figure 10). C'est donc le document auxquels les juges se réfèrent afin d'évaluer un chien selon qu'il se rapproche ou s'éloigne de ce « type idéal » (Przedziecki, 1984).

Figure 10 : Illustration du "type idéal" conforme au standard du Whippet, (FCI, 2019)



© M. Davidson, illustr. NKU Picture Library

Par exemple, dans le standard de la race, il est attendu qu'un Whippet ait comme aspect général : « Equilibre de la puissance musculaire et de la force alliées à l'élégance et la grâce des lignes. Construit pour la vitesse et le travail. Toute forme d'exagération doit être évitée » (FCI, 2019). Parmi les éléments particuliers, il est énoncé, par exemple que la truffe doit être noire mais que la couleur bleuâtre est admise chez les chiens à robe bleue. Le crâne doit être long et sec, plat sur le dessus, allant en s'effilant vers le museau avec un stop léger. Les oreilles en rose, doivent être petites et de texture fine. Il est prévu que le cou soit long et musclé, que le corps présente une ancre au niveau du rein, avec un dos musclé, ferme et long, une poitrine très haute, éclatée au niveau du cœur. La queue doit être longue et effilée. Les membres antérieurs doivent être droits et d'aplomb, à l'ossature modérée et plate et les membres postérieurs, forts, permettant au chien de courir naturellement beaucoup de terrain. Le poil doit être fin, court et serré et toutes les couleurs de robes sont admises, à l'exception des robes merle. La hauteur au garrot souhaitable est comprise entre 47 et 51 cm pour les mâles et entre 44 et 47 cm pour les femelles (Figure 11) (FCI, 2019).

Figure 11 : Photographie d'un Whippet conforme au standard de race FCI, CC-BY 2.0 (Mässan, 2016)



Si un chien manifeste un défaut majeur par rapport aux exigences de ce standard, sa tare ou malformation suffit à empêcher sa confirmation (Chevalier et Wendling, 2021 ; FCI, 2019).

C. Déroulement des courses de lévriers en France

On distingue deux pratiques de courses aujourd'hui : la *coursing* ou poursuite à vue sur leurre (PVL) et le *racing* qui correspond aux courses sur cynodromes. Historiquement le *coursing* existe depuis bien plus longtemps que le *racing*. Mais en tant que discipline sportive canine en France, c'est d'abord la course sur piste qui a connu un engouement dans la première moitié du XX^e siècle pour progressivement décliner et aujourd'hui partager la scène avec la PVL.

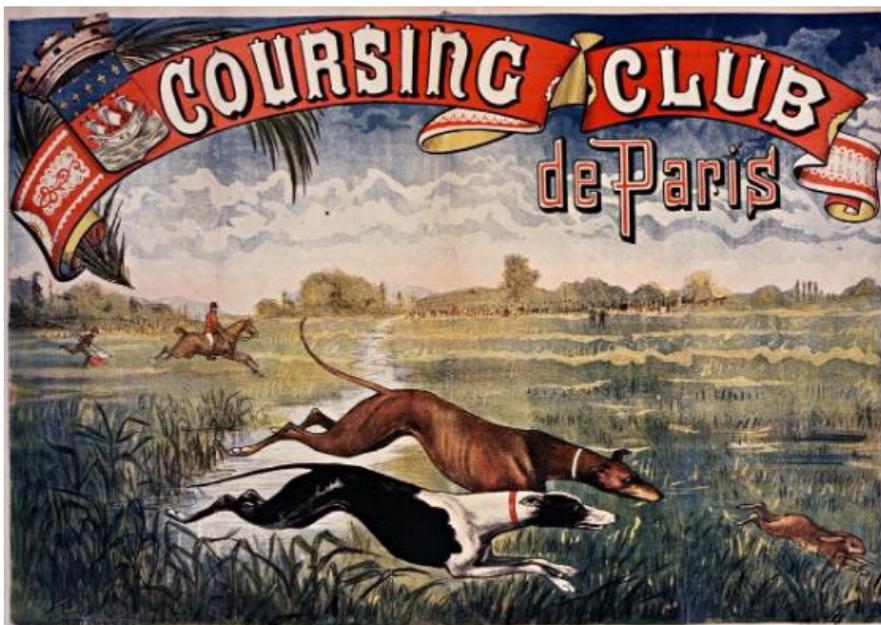
a. Histoire des courses actuelles

i. Réglementation du coursing au XVI^e siècle

Selon l'esprit de la chasse aristocratique, l'animal poursuivi doit avoir une chance d'échapper à ses poursuivants. En France, la chasse au lièvre était pratiquée par les rois et les nobles. À la différence de la chasse avec des meutes suivant la trace olfactive de l'animal, la « levetterie » est menée par un petit groupe de lévriers qui courent uniquement à vue (comme ils ont peu de flair) (Przedziecki, 1984).

L'idée de la chasse comme sport est bien développée à la Renaissance et c'est au Royaume-Uni, au XVI^e siècle, que les règles du *coursing* sont posées par le Duc de Norfolk. Deux lévriers sont lâchés à la poursuite d'un lièvre, tandis qu'un juge à cheval évalue la performance des deux chiens : celle-ci concerne moins la mise à mort du lièvre que leur vitesse, leur combativité ou leur adresse lors des brusques écarts et sauts que réalise le lièvre. Cette formalisation de la pratique donne rapidement lieu à l'organisation de paris. Cela débouche progressivement sur la création de *coursing clubs* et l'organisation de courses en France avec un développement en France à la fin du XIX^e siècle (Figure 12) (Chevalier et Wendling, 2021 ; Przedziecki, 1984).

Figure 12 : *Coursing Club de Paris/Coursing Club de France*, Bibliothèque nationale de France, 1890



Affiche du *Coursing club de Paris/Coursing club de France* (Imprimerie Charles Lévy 10 rue Martel, Paris) (1890) (90x125cm)

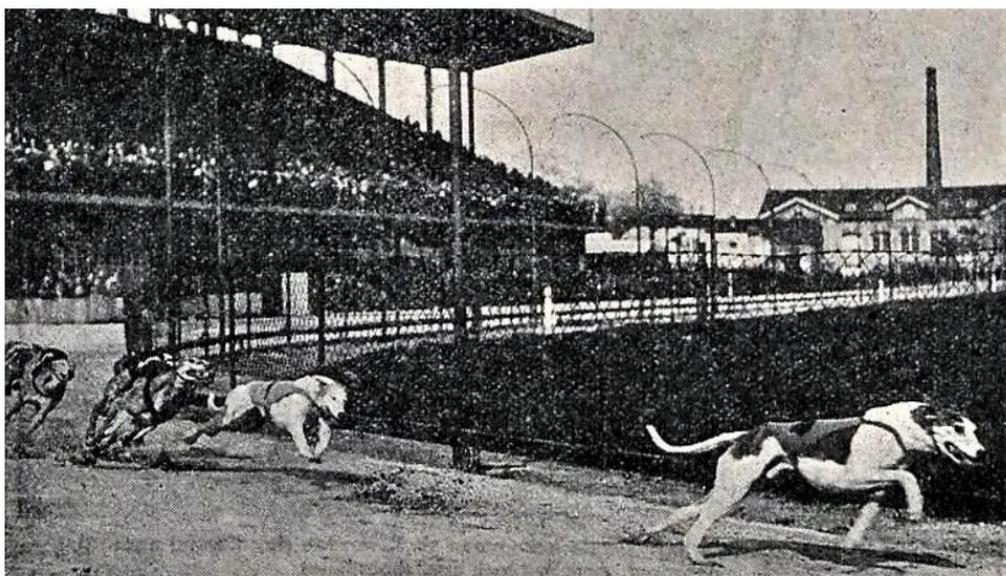
En 1911, l'interdiction d'utiliser des proies vivantes amena progressivement les amateurs à se tourner vers les champs de courses et les leurres artificiels. Et finalement la pratique des *coursing clubs* prit fin avec la Première Guerre Mondiale (Daniels-Moulin, 1995).

ii. *Apparition du Racing après la Première Guerre Mondiale*

Historiquement, la première course derrière un leurre a eu lieu sur un hippodrome en Angleterre en 1876. Mais c'est aux Etats-Unis que les courses sur cynodrome deviennent populaires. C'est en 1919 que le premier dispositif fonctionnel de leurre mécanique est créé en Californie. Il se déplace sur un rail le long d'un stade ovale. On assiste alors au développement d'une nouvelle discipline : le *racing* avec la création des cynodromes. Elle se propage, en Angleterre, en 1926 puis progressivement dans d'autres pays du monde (Capra et Capra, 1995).

En France, ces inventions suscitent l'intérêt général et, en 1931, le pari mutuel, jusqu'alors réservé aux courses de chevaux est étendu à d'autres manifestations sportives dont les courses de lévriers. Le cynodrome de Courbevoie, exploité sur la base d'un pari mutuel, entre en activité en 1936 (Figure 13). Le lieu est très populaire : on y trouve des bars et restaurants donnant sur la piste et des centaines de joueurs et spectateurs s'y rendent plusieurs fois par semaine. Mais les interruptions occasionnées par la guerre et les difficultés financières récurrentes affaiblissent le cynodrome de Courbevoie qui finit par perdre son agrément et ferme définitivement en 1951 (Chevalier et Wendling, 2021).

Figure 13 : Cynodrome de Courbevoie, Photographie de 1941 par le *Der Deutsche Wegleiter* (Accart et Ciriani, 2023)



© Archives de Courbevoie

S'ensuivit une période de déclin de la pratique avec néanmoins quelques réunions privées qui eurent lieu. Progressivement, la situation évolua et les courses avec paris furent de nouveau autorisées entre 1978 et 2020 sous l'égide de la Fédération Française des sociétés de courses de lévriers (FFSCL). Deux types de courses sur cynodromes coexistaient selon des modalités assez proches : les courses avec paris organisées par les sociétés de paris et les courses organisées par les clubs de travaux dépendant de la SCC. Les lévriers participant à l'une et l'autre étaient généralement les mêmes (Daniels-Moulin, 1995).

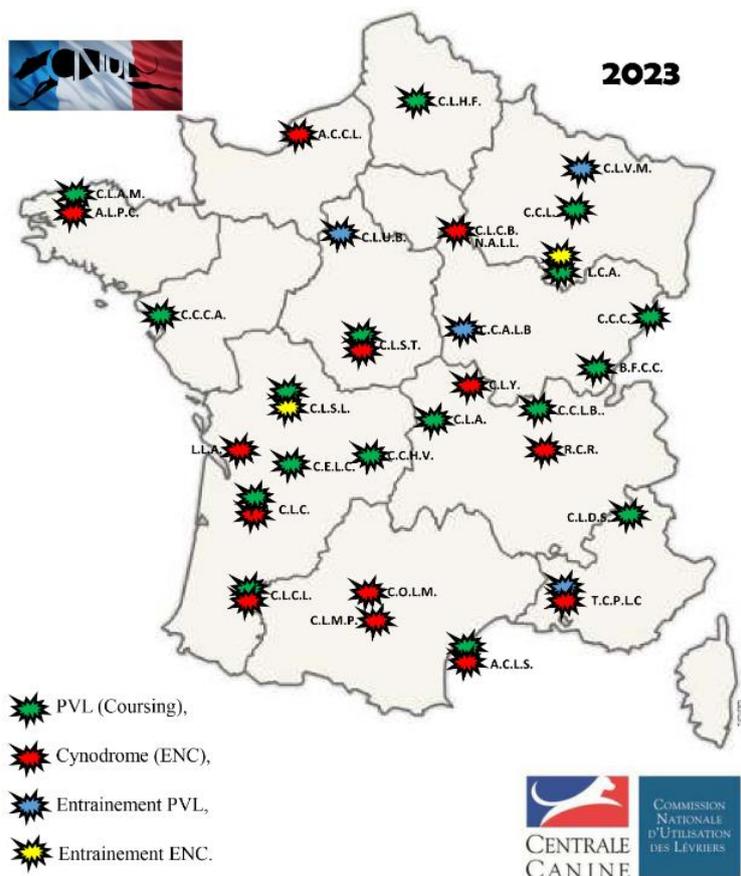
Parallèlement, la PVL, faisant exclusivement l'objet de championnats amateurs dans le cadre des épreuves de travail de la SCC, connaît un renouveau en France à partir des années 1980. Mais si la pratique de la PVL se développe, les clubs de lévriers de la SCC pratiquant également la course sur cynodrome constatent, de même que les sociétés de la FFSCL, un déclin du nombre de participants. On comptait 19 sociétés dans les années 1990 contre seulement sept en 2019. Aussi c'est assez logiquement que les pouvoirs publics décident en 2019 de retirer l'agrément du pari mutuel. Cette décision coïncide de plus avec la privatisation de la Française Des Jeux (FDJ) réalisée en novembre 2019, pour qui les paris sur courses de lévriers constituent une pratique qu'elle ne juge pas rentable. Les courses sur cynodrome deviennent alors limitées aux seules personnes directement concernées par les lévriers lors des épreuves organisées dans le cadre de la SCC (Chevalier et Wendling, 2021).

b. Deux épreuves de travail

Si les amateurs et les textes différencient clairement la PVL et le *racing*, on peut noter que l'expression « poursuite à vue sur leurre » peut convenir aux deux pratiques car les lévriers courant sur cynodrome poursuivent également un leurre, à vue. Finalement, la vraie différence est géométrique ; le lévrier effectuant, soit un parcours en ovale (*racing*), soit un parcours en zigzags (PVL). À la différence de la PVL, pouvant avoir lieu sur tout type de terrain, le *racing* nécessite un lieu aménagé et permanent : le cynodrome (Chevalier et Wendling, 2021).

Les associations dépendant de la SCC qui ont comme raison sociale le PVL ou la course sur cynodrome sont qualifiées de « clubs de travail ». En 2023, on recense 28 clubs de travail en France (Figure 14) dont 25 sont agréés pour organiser des épreuves de travail de PVL ou des Epreuves Nationales sur Cynodromes (ENC). Selon certains critères, ces épreuves peuvent être qualifiés de « Championnats » par la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier (CNUL) qui dépend de la SCC et supervise toutes les courses de lévriers. Les trois clubs restants proposent des stages et séances d'entraînement uniquement (CNUL, 2023a).

Figure 14 : Clubs de travail lévriers sous légende de la Société Centrale Canine (Centrale Canine, 2023d)



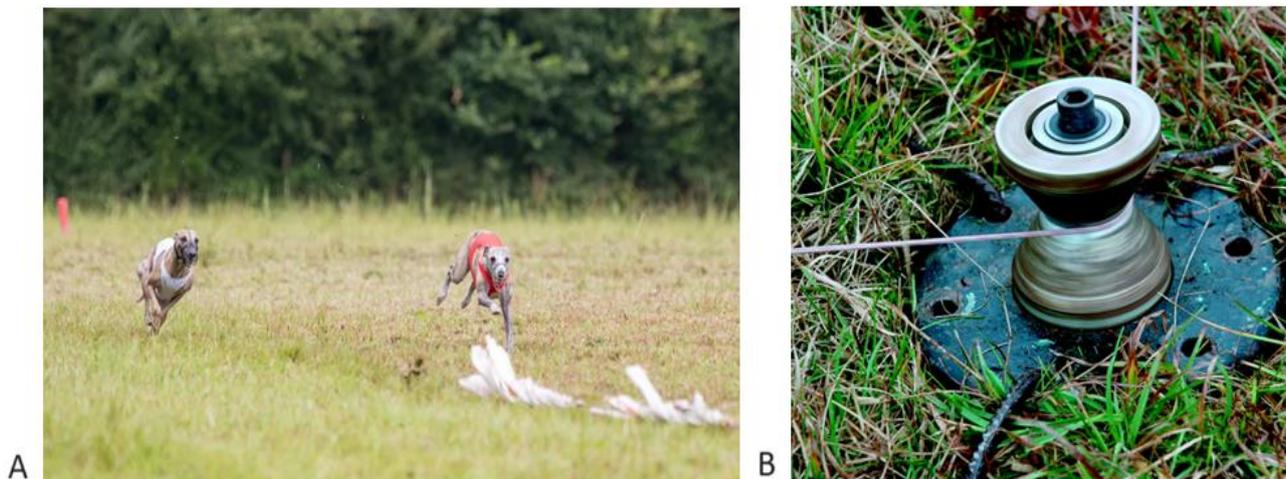
Les épreuves de PVL et ENC sont inscrites au calendrier officiel de la CNUL. Chaque année, il existe un championnat de France, un championnat d'Europe et un championnat du Monde de *Racing* et de PVL (Club Français du Whippet, 2023).

i. PVL ou coursing

Depuis sa réglementation par le Duc de Norfolk au XVI^e siècle, la pratique du *coursing* est restée globalement la même jusqu'à aujourd'hui. La PVL a toujours pour principe de simuler une chasse : sur un espace herbeux naturel d'environ deux hectares, deux lévriers sont lâchés derrière un leurre mécanique constitué d'un écheveau de lanières de plastique, dont le parcours cherche à imiter les allures et les à-coups d'un lièvre (Figure 15A.). La PVL s'intéresse donc, en plus de la vitesse, à l'instinct de poursuite et la capture de la proie. Certains considèrent ce sport plus naturel et plus complet (Daniels-Moulin, 1995).

Le terrain est préalablement choisi et délimité. Il doit être plat et recouvert d'herbe, sans aspérités et suffisamment large. Sur ce terrain, le leurre est tiré par un câble relié à un moteur. À l'aide de poulies fixées dans le sol (Figure 15B.), on fait varier la direction du leurre jusqu'à sept fois le long d'un parcours de 300 m à 600 m pour les petites races ou de plus de 600 m pour les grandes. Sur le parcours, des obstacles (haies, portes ...) sont installés. Les résultats reposent sur la vitesse et sur le respect du passage des obstacles ; des points sont attribués selon la vitesse, l'ardeur, l'adresse, le comportement tactique et la résistance pour un total de 200 points par épreuve constituée de deux manches (100 points par manche) (Capra et Capra, 1995 ; Centrale Canine, 2020b).

Figure 15 : Photographies des équipements utilisés lors d'une course de PVL

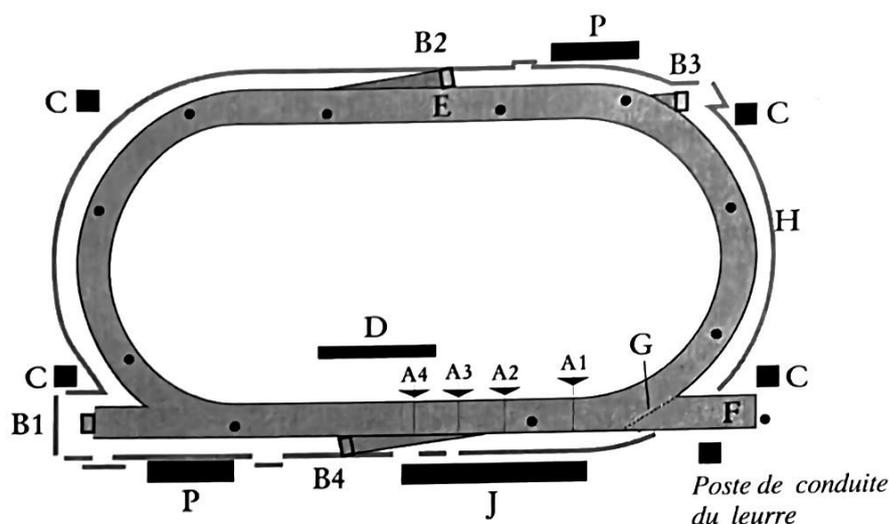


A. Photographie de deux lévriers à la poursuite du leurre en pleine course de PVL © Caroline Lesort, (Club Français du Whippet, 2023) ; B. Photographie d'une poulie permettant le changement de direction du leurre lors d'une course de PVL, (Lévrier écossais à la une, 2023)

ii. Course sur cynodrome ou racing

Le *racing* correspond à des courses en ligne sur piste plane généralement en anneau, répondant à des exigences techniques particulières. Elles ont lieu sur des cynodromes (Figure 16) et s'intéressent essentiellement à la vitesse puisque seul le chronomètre compte pour désigner le gagnant (Club Français du Whippet, 2023 ; Daniels-Moulin, 1995). En France, on compte actuellement sept cynodromes en activité (Chevalier et Wendling, 2021).

Figure 16 : Plan d'un cynodrome type (Daniels-Moulin, 1995)



A1 - Ligne d'arrivée des 150 m
 A2 - Ligne d'arrivée des 265 m
 A3 - Ligne d'arrivée des 350 m
 A4 - Ligne d'arrivée des 500 m
 B1 - Boîtes de départ des 150 m
 B2 - Boîtes de départ des 265 m
 B3 - Boîtes de départ des 350 m
 B4 - Boîtes de départ des 500 m

C - Commissaire de virage
 D - Podium
 E - Piste
 F - Fossé d'arrivée
 G - Haie mobile
 H - Clôture
 J - Jury
 P - Paddocks
 • Poulies

Au départ, les lévriers se trouvent dans des « boîtes » dont l'ouverture est déclenchée après le passage du leurre. Il y a, pour chaque course, un maximum de six partants. Les chiens sont lancés derrière le leurre qui suit, de manière linéaire et régulière, l'ovale de quelques centaines de mètres de la piste du cynodrome. Lors d'une épreuve, les chiens ayant fait les meilleurs temps dans les courses de sélection seront retenus pour la finale qui désignera les vainqueurs dans chaque race, chaque sexe et chaque catégorie de taille. Les distances parcourues varient selon les cynodromes et chacun définit son temps de base. Les pistes sont, soit en herbe, soit en sable ce qui constitue un facteur qui conditionne la rapidité du coursier (Chevalier et Wendling, 2021 ; Club Français du Whippet, 2023).

c. Conditions de participation et organisation

La pratique de la course, comme tout autre sport canin nécessite une préparation progressive avec des entraînements et soins réguliers. Il faut y consacrer beaucoup de temps (et d'argent). Des formalités administratives conditionnent également la participation aux compétitions.

i. Apprentissages et entraînements

L'apprentissage de la poursuite se fait dès le plus jeune âge. Si les propriétaires mettent souvent en avant les aptitudes « naturelles » des lévriers pour la course, ils n'en négligent pas pour autant l'importance de l'entraînement de leur chien. Dès deux mois, le chiot peut être emmené au cynodrome pour s'habituer à la voiture, à la piste, aux bruits, aux odeurs et à l'ambiance du cynodrome. Cela fait partie de la familiarisation et de l'habitué et permet au chiot de ne pas craindre plus tard, les bruits de la foule, les hauts parleurs, découvrir ses congénères sans les agresser, se tenir calmement près de son maître. Plus tard, il reviendra pour une séance d'entraînement. Le chien est mis en présence du leurre ; on teste son intérêt à le poursuivre. Puis

viendra l'étape d'apprentissage de la « mise en boîte ». Le départ de la course a lieu dans des boîtes qui sont ouvertes au signal du juge. Le chien reste à côté des boîtes pour s'habituer aux bruits. Puis progressivement on l'encourage à y pénétrer, le but final étant que le chien se concentre uniquement sur la poursuite du leurre et non sur ce qui se passe autour de lui. Toutes ces étapes ont pour but de faire acquérir des réflexes au chien : par exemple l'association faite entre le bruit du leurre et le départ de la course, ou encore les caresses et marques d'affection du maître à la fin de la course en récompense de l'action accomplie. En *coursing*, la préparation est identique, mais le leurre ne suit pas une ligne droite et le départ n'a pas lieu en boîtes, chaque chien étant maintenu par son maître (Chevalier et Wendling, 2021 ; Daniels-Moulin, 1995).

En parallèle, l'entraînement est quotidien : la marche est un élément essentiel de leur préparation. Ils font aussi l'objet de soins spécifiques : alimentation adaptée, massages, suivis vétérinaires. La vie de ces amateurs de lévriers est donc bien occupée et les chiens passent souvent au premier plan, la vie familiale et professionnelle s'adaptant à cette passion (Chevalier et Wendling, 2021 ; CNUL, 2021).

ii. *Confirmation, Brevet d'Aptitude aux Courses (BAC) et Brevet de Poursuite à Vue sur leurre (BPV)*

Pour participer à des épreuves officielles de travail, les chiens doivent être inscrits à titre définitif au LOF, c'est-à-dire avoir été confirmés. La deuxième démarche consiste en l'obtention du Brevet d'aptitudes aux courses (BAC) pour participer aux ENC ou du Brevet de poursuite à vue sur leurre (BPV) dans le cadre de la PVL. Ces documents attestent de la capacité du lévrier à courir en groupe et prouvent sa conformité aux exigences réglementaires.

Pour l'obtention du BAC, un expert qualificateur va contrôler la validité du pedigree du chien, les papiers et l'identification. Puis le chien va effectuer une course seul pour évaluer son intérêt pour le leurre et son ardeur à la course. Il est ensuite pesé et toisé (mesure au garrot) neuf fois, la valeur médiane étant retenue pour lui attribuer la catégorie dans laquelle il sera inscrit par la suite (Daniels-Moulin, 1995). Le chien effectue ensuite deux autres courses avec d'autres chiens, afin d'étudier son comportement et vérifier qu'il n'est pas dangereux pour lui-même ou pour les autres concurrents pendant la course (Club Français du Whippet, 2023). Si tout se passe bien, le chien reçoit son BAC et son carnet de travail, ainsi qu'une attestation de validité (carton de couleur recensant les éventuelles disqualifications et requalifications). Ces trois documents suivront le lévrier à chaque course. Selon leur format les whippets sont classés en trois catégories :

- Whippet (W) : mâles mesurant moins de 48 cm au garrot et pesant moins de 11,5 kg ; femelles mesurant moins de 46 cm au garrot et pesant moins de 10 kg.
- Grand Whippet (GW) : mâles mesurant entre 48 et 50 cm et pesant 11,5 à 13 kg inclus ; femelles mesurant entre 46 et 48 cm et pesant 10 à 11,5 kg inclus.
- Très Grand Whippet (TGW) : ceux dont la taille et ou le poids dépasse en excluant les femelles de plus de 15 kg et mesurant plus de 49 cm et les mâles de plus de 17 kg et mesurant plus de 53 cm.

Pour le BPV, les modalités de qualification sont les mêmes : le chien effectue une course en solo pour évaluer l'ardeur et l'intérêt pour le leurre, puis une course en duo pour évaluer son comportement. La distance minimale de chaque parcours est de 300 m pour les petites races et 600 m pour les grandes. La différence est qu'il n'y a pas de catégories de poids pour les whippets en PVL et le carnet de travail est différent (Centrale Canine, 2019 ; Daniels-Moulin, 1995).

Pour participer aux courses à paris mutuels jusqu'en 2019, un chien devait avoir obtenu préalablement un Certificat d'aptitude à la Course (CAC) mais n'avait pas besoin d'être confirmé. Cela implique que, suite à l'interdiction, certains chiens qui participaient aux courses à paris mutuels ne peuvent pas participer aux épreuves de travail de la SCC. Cela accentue encore le déclin de la pratique avec une réduction de l'effectif général participant aux courses (Chevalier et Wendling, 2021).

d. Déclin des courses avec l'interdiction des paris depuis 2020

i. La pratique des paris mutuels : comparaison avec l'étranger

Il existe deux pratiques de courses sur cynodrome dans le monde : la pratique amateur et la pratique professionnelle, que l'on trouve dans les pays anglo-saxons (Grande Bretagne, Etats-Unis, Irlande, Australie). En France, contrairement aux autres pays et à l'époque du cynodrome de Courbevoie, la course sur cynodrome est un sport d'amateurs passionnés et de spectateurs curieux, qui donnait lieu à des paris minimes, avant l'interdiction en 2019. Les spectateurs alors présents pouvaient engager de petites sommes d'argent sur le lieu et au moment de la course uniquement. Ces paris étaient supervisés par la FFSCCL (Chevalier et Wendling, 2021).

Même si le déroulement des courses est très similaire, d'autant plus qu'elles avaient lieu sur les mêmes cynodromes, leur nombre étant limité, il existait quelques différences en termes d'organisation entre les courses avec pari et les courses organisées par les clubs de travail. En effet, la pratique des paris nécessitait un local dédié exclusivement à la vente de tickets. Il fallait également un espace de présentation des chiens appelé « rond de présentation » permettant aux spectateurs de voir les coureurs avant le départ des courses. Les courses avec paris amenaient une certaine sociabilité et de la visibilité sur les activités du cynodrome à l'échelle de la ville, voire de la région. En effet, l'attraction de simples spectateurs et parieurs créait une ambiance festive et du lien entre les non-initiés et les passionnés de course. C'est cette organisation et cette culture, associées au « pari mutuel », qui a de fait disparu fin 2019 (Chevalier et Wendling, 2021).

Les dernières années, le chiffre d'affaires d'une réunion à pari mutuel allait généralement de 1 000 à 3 000 euros. Une fois les gains reversés aux parieurs, les prix remis aux propriétaires des vainqueurs et les taxes acquittées de l'Etat, il restait moins de 10 % des gains à la société organisatrice. Tous les acteurs s'accordaient à dire qu'il n'y avait presque aucun enjeu financier (Chevalier et Wendling, 2021).

Ailleurs dans le monde, les courses professionnelles sont incarnées par le Greyhound. C'est le lévrier de course par excellence (Capra et Capra, 1995).

En Angleterre, on assiste également à une baisse de fréquentation des cynodromes depuis la fin du XX^e siècle. Cependant, on compte encore plus de 20 « *stadiums* », deux d'entre eux à Londres, dont un pouvant accueillir jusqu'à 1 700 spectateurs. Cela permet de se représenter la popularité des courses et les sommes d'argent engagées. Réglementés par le *Greyhound Board of Great Britain*, ces cynodromes sont actuellement confrontés à différentes difficultés : la concurrence d'autres pratiques populaires, la pression immobilière, la nécessaire affirmation d'un jeu responsable et la question du traitement des animaux. Un déclin encore plus fort se constate aux États-Unis : sous l'influence de l'opinion publique, les législations (qui varient selon les États) font tendre vers la disparition des courses. En Australie, en revanche, la pratique reste importante, même si elle fait l'objet de débats politiques et sociaux récurrents. Des centaines de courses sont disputées dans la

quarantaine de cynodromes qui existent à travers le pays. Parmi ceux-ci, *Wentworth Park* accueille par exemple, à Sydney, 104 compétitions annuelles, dont la *Million Dollar Chase* qui, comme son nom l'indique, offre une récompense d'un million de dollars au propriétaire du vainqueur. Ces dernières années, les annonces de scandales se sont multipliées : décès de chiens pendant les courses, dopage, maltraitance, usage de leurres vivants pour l'entraînement, liens avec le « crime organisé ». Tirillés entre des critiques médiatisées et un engouement populaire associé au lobbying des entrepreneurs de jeux, les pouvoirs publics semblent régulièrement hésiter entre interdictions et autorisations (Chevalier et Wendling, 2021).

Finalement, dans les pays anglo-saxons depuis le XX^e siècle, ces courses ont donné lieu à une importante industrie du divertissement et des jeux de hasard, engendrant des sommes d'argent colossales. Mais cette pratique est aujourd'hui en déclin du fait des contestations de plus en plus nombreuses de l'opinion publique et des associations de protection animale.

ii. *Sensibilité à la condition animale*

La sensibilité contemporaine à la cause animale joue beaucoup à l'heure actuelle sur la pérennité et le développement des courses animales avec paris. Depuis une vingtaine d'années, le constat de dérives existant surtout dans les pays anglo-saxons associés à la médiatisation du sort des Galgos en Espagne, encore utilisés et maltraités pour la chasse, amène des critiques concernant les courses canines de la part d'opposants organisés en associations de défense et de protection des chiens (Chevalier et Wendling, 2021 ; Dodgson, 2012).

L'industrialisation de la pratique à l'étranger a donné lieu à de nombreuses dérives, notamment concernant le bien-être animal. Dans certains cas, la rentabilité a pris le dessus sur le bien-être et se fait au détriment de la bientraitance animale. Par exemple, il existe des chenils comprenant des centaines de chiens. Pour fournir les cynodromes, des milliers de Greyhounds sont élevés en Irlande et exportés au Royaume Uni ou en Australie où ils sont performants en course les premières années de leur vie. Mais le problème de leur retraite se pose à court terme (Chevalier et Wendling, 2021).

Les grandes fermes ont diverses pistes pour se « débarrasser » des Greyhounds non rentables. Certains peuvent être vendus à des cynodromes à l'étranger, notamment en Asie de l'Est, ou à des laboratoires de recherche et des écoles vétérinaires (dans la recherche médicale les lévriers sont les chiens les plus utilisés après les beagles). Certains se retrouvent même sur le marché de la viande en Asie de l'Est et certains sont tout simplement abattus (Dodgson, 2012). Ainsi, en Australie, un rapport gouvernemental estime à 5 500 le nombre de greyhounds tués chaque année entre 2005 et 2016 car jugés pas assez compétitifs (Parliament of New South Wales, 2021). Quelques-uns sont sauvés par des associations de protection animale qui tentent de les faire adopter dans d'autres pays (Fondation 30 Millions d'Amis, 2017).

Finalement le déclin des courses dépasse largement le contexte français et compte-tenu de la faible rentabilité de la pratique en France, il apparaît peu étonnant qu'en 2019, les autorités de tutelle décident, probablement pour des raisons de simplification administrative, de clore l'activité de paris sur les courses de lévriers.

2. Bien-être, bientraitance et protection animale dans les courses de lévriers

Le déclin de la pratique des courses peut s'expliquer en partie par l'intérêt grandissant de l'opinion publique pour la condition et le bien-être animal ; par conséquent, la pérennité de ces activités dépend de plus en plus des mesures prises afin d'assurer le bien-être des animaux utilisés dans le cadre de la pratique de loisirs. Revenons avant tout aux fondements de la notion de bien-être animal.

A. Définitions

Il est admis que la notion de bien-être animal (BEA) s'applique aux animaux qui dépendent des êtres humains et qui ne vivent donc pas à l'état sauvage. D'après les termes du Code sanitaire pour les animaux terrestres, le bien-être animal désigne « l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt » (OMSA, 2023). On peut préciser cette définition en retraçant l'histoire de la notion de BEA permettant d'aboutir à la définition actuelle.

a. Bien-être animal

i. Cinq libertés fondamentales

Le terme de bien-être, traduction du mot anglais « *welfare* », apparaît en France dans les années 1970 (Anses, 2018), mais la notion de BEA émerge dès 1965 en Grande-Bretagne avec la publication du rapport Brambell. Il faut attendre la création du *Farm Animal Welfare Council* (FAWC) en 1979 pour que les cinq libertés fondamentales, sur lesquelles reposent la définition du BEA, soient énoncées (FAWC, 2009 ; Mormede *et al.*, 2018). Aujourd'hui universellement reconnues, elles décrivent les attentes de la société par rapport aux conditions de vie des animaux placés sous la responsabilité d'un humain.

D'après l'OMSA et le FAWC, ces attentes sont les suivantes :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition en donnant libre accès à l'eau et la nourriture pour un maintien en bonne santé et en vigueur.
- Absence d'inconfort, stress physique ou thermique en donnant accès à un environnement adapté.
- Absence de douleur, de lésion et de maladie en mettant en place des mesures de prévention, ou rapidement des mesures diagnostiques et thérapeutiques.
- Absence de peur et de détresse en s'assurant de réunir les conditions et les traitements qui évitent la souffrance mentale.
- Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce en donnant accès à suffisamment d'espace, des infrastructures adaptées et la compagnie de congénères de la même espèce (FAWC, 2009 ; OMSA, 2023).

Ces libertés nous indiquent les besoins environnementaux indispensables au bien-être des animaux. Les trois premières font référence aux besoins physiologiques et les deux dernières se rapportent à la santé mentale et aux besoins comportementaux (Gilbert *et al.*, 2019). En complément de ces principes, une évolution de la définition s'est opérée à mesure que l'éthologie, science qui étudie le comportement animal, progressait.

ii. Trois approches au cours de l'Histoire

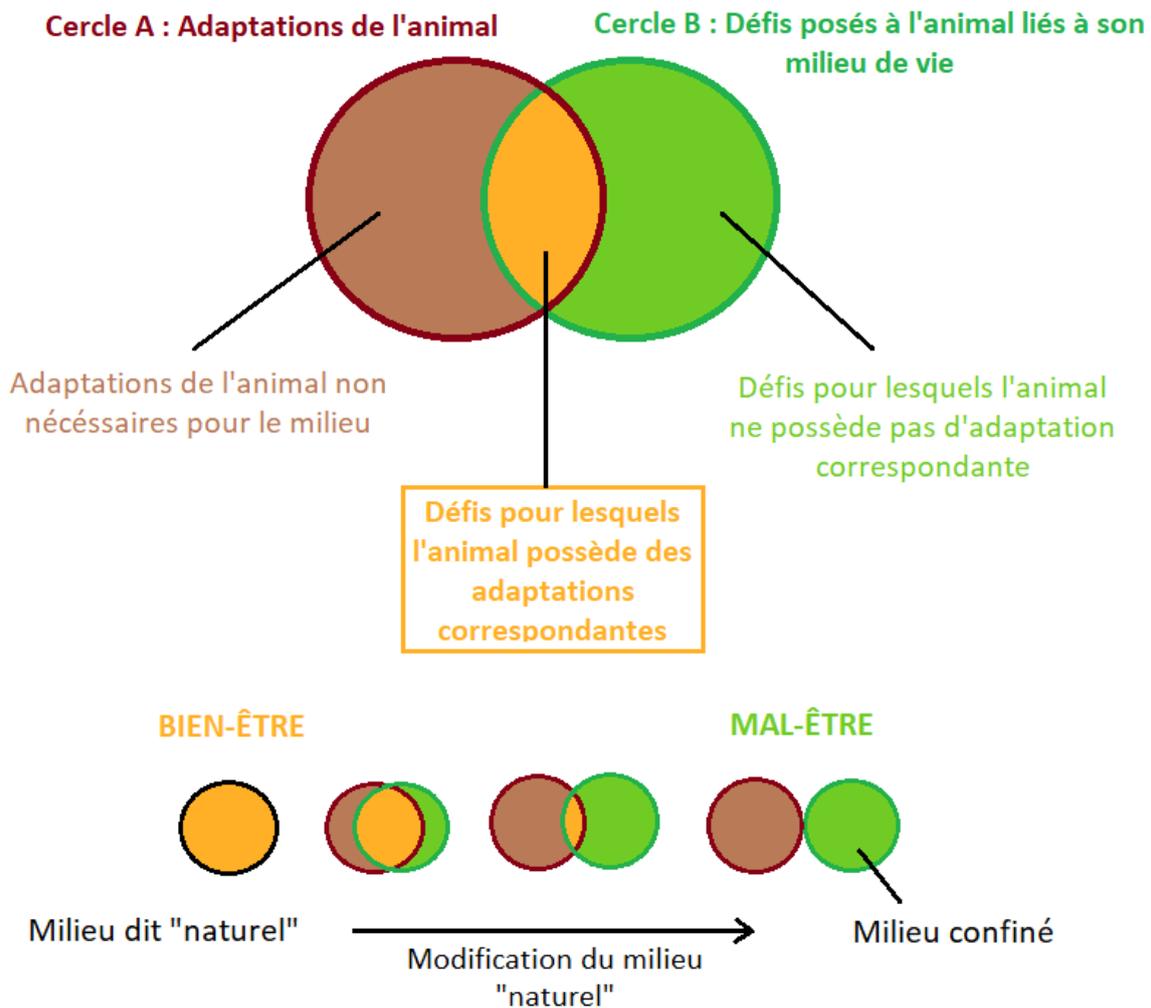
Historiquement, il existe trois approches de la notion de BEA : l'approche naturaliste, l'approche adaptative et l'approche mentale.

La première, énoncée à la fin des années 1980, considère que le bien-être est respecté dans un milieu qui se rapproche le plus du milieu naturel qui permet à l'animal d'exprimer et de répondre à ses besoins. Cependant, cette approche ne tient pas compte du fait qu'un changement d'environnement n'est pas forcément synonyme de mal-être (Gilbert *et al.*, 2019).

Apparaît ensuite la deuxième approche dite « adaptative » qui affine alors la définition précédente. En effet, elle repose sur les capacités de chaque individu à s'adapter à un changement d'environnement, ce qui rejoint le concept de Broom et Johnson (1993). Selon eux, les adaptations que l'animal est capable de mettre en place et l'énergie que cela lui demande reflètent son état de bien-être. Plus l'adaptation se fait facilement, meilleur est le niveau de bien-être. En revanche, plus l'adaptation est difficile et coûteuse pour l'animal, plus il présentera des signes de stress et son niveau de bien-être sera moindre (Gilbert *et al.*, 2019).

Le modèle conceptuel de Fraser exposé en 1997 schématise bien ce concept. L'adaptation de l'animal à son milieu est schématisée par deux cercles : l'un correspondant aux capacités d'adaptations physiologiques et comportementales de l'animal (Cercle A) et l'autre représentant l'environnement dans lequel vit l'animal (Cercle B). Ainsi, si les deux cercles se superposent, le niveau de bien-être est idéal et s'ils sont complètement séparés l'animal sera en état de mal-être. Il existe beaucoup de possibilités intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Dès lors que les deux cercles possèdent des points communs, l'animal est capable de s'adapter même si le milieu n'est pas le milieu de vie optimal pour l'animal (Figure 17) (Fraser *et al.*, 1997). Cela introduit l'idée de la possibilité qu'a l'humain quant à la modification de l'environnement ou la sélection des individus qui s'adapteront le mieux à un milieu plus ou moins contraignant, dans le but d'améliorer le BEA. Mais cette approche est incomplète car elle ne prend pas en compte la perception de l'animal (Gilbert *et al.*, 2019 ; Veissier et Miele, 2015).

Figure 17 : Approche adaptative du bien-être animal selon le modèle de Fraser *et al.* (1997)



La dernière approche, l'approche mentale, prend en compte la perception de son environnement par l'animal qui était jusqu'alors négligée dans les modèles précédents. Le bien-être peut être défini comme un état de l'animal qui est dépourvu d'émotions négatives (peur, douleur, frustration) et qui présente des émotions positives (joie, plaisir). Le bien-être est alors un état subjectif de l'animal lié à la perception de son milieu et donc à ses émotions (Fraser et Duncan, 1998 ; Gilbert *et al.*, 2019). Tout ce cheminement aboutit à la définition actuelle énoncée par le groupe de travail bien-être animal de l'Anses en 2018 : « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. ». Le concept s'applique donc à la dimension mentale du ressenti de l'animal qui varie en fonction de l'individu et du contexte.

Un besoin est défini comme une exigence de survie et de qualité de vie liée au maintien de l'homéostasie et aux motivations comportementales (boisson, couchage, exploration, interactions sociales...). La non-satisfaction d'un besoin provoque un état de mal-être ou frustration pouvant provoquer des changements comportementaux ou physiologiques (Mormede *et al.*, 2018).

Se pose maintenant la question des moyens mis en place, afin de garantir le respect du bien-être animal.

b. Bienveillance et protection animale

Les notions de bienveillance et de protection animale permettent de s'assurer, au moins en partie, du respect du bien-être animal précédemment défini.

i. Protection animale

La protection animale correspond à la réglementation mise en place pour lutter contre la maltraitance animale. C'est l'ensemble des lois et mesures réglementaires qui garantissent la bienveillance et l'absence de mauvais traitements envers les animaux. Depuis 1976, c'est le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne qui par la législation européenne ont été moteurs du développement de la réglementation pour la protection animale en France (Vie Publique, 2022).

Historiquement, la première loi de protection animale en France fut la loi Gramont en 1850 qui sanctionnait les mauvais traitements et la maltraitance exercés en public (Ahmed, 2023). C'est seulement à la fin des années 1960 que les lois établissent de nouvelles normes de protection avec des mesures préventives et des obligations au propriétaire concernant les animaux qu'il détient. Dès 1976, l'animal est défini comme un être sensible et son propriétaire doit le placer dans « des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » selon l'article L214-1 du Code rural et de la pêche maritime (Légifrance, 2010). Sous la pression de l'opinion publique et des associations de défense des animaux, ce statut d'être sensible sera également reconnu par le Code Civil en 2015 (Légifrance, 2015 ; Vie Publique, 2022).

ii. Bienveillance animale

Parallèlement, à l'échelle de l'Europe, on observe la mise en place de normes minimales visant à garantir le bien-être des animaux. C'est ainsi qu'émerge la notion de bienveillance qui correspond au respect de ces normes relatives au bien-être. Plus précisément, la bienveillance correspond à l'ensemble des actions humaines (positives) envers l'animal qui permettent de s'assurer que ce dernier est en harmonie avec son environnement. Selon la définition du BEA établie précédemment, la bienveillance est un prérequis au bien-être animal mais n'est pas suffisante. En effet, il faut également prendre en compte le point de vue de l'animal pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises en vue de garantir son bien-être (Mormede *et al.*, 2018).

Ainsi, le respect des normes établies par la réglementation correspond au respect de la bienveillance, ce qui ne correspond pas forcément au respect du bien-être. Ce sont donc bien deux notions différentes même si l'on peut admettre que le respect de la bienveillance pourrait garantir un niveau minimal de bien-être. Grâce aux nouvelles données scientifiques et en particulier concernant la sensibilité, la conscience et les émotions des animaux, le respect du bien-être et non seulement de la bienveillance doit être l'objectif à atteindre (Gilbert *et al.*, 2019).

c. Évaluation du bien-être

L'évaluation du bien-être se base sur les évaluations de l'état physiologique et de l'état de santé de l'animal, de son comportement, de sa réactivité vis-à-vis de l'Homme, et des caractéristiques de l'environnement (Mormede *et al.*, 2018).

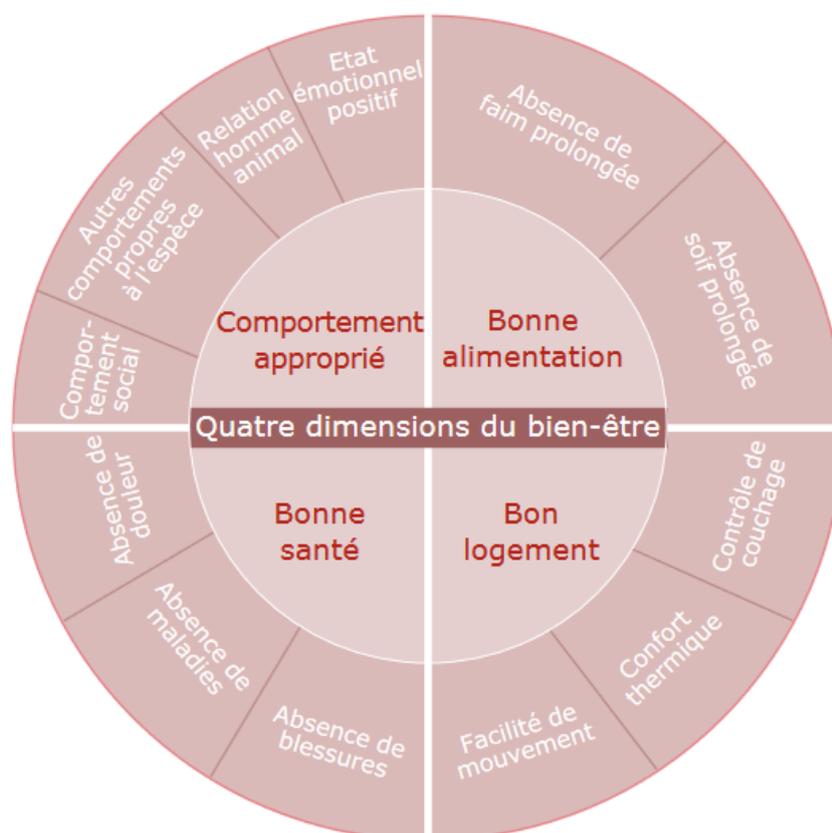
Pour évaluer le bien-être animal, il faut prendre en compte de nombreux facteurs qui varient en fonction du contexte et de l'individu. Cette évaluation est donc difficile car elle nécessite de mesurer et quantifier de manière objective un état qui est, par nature, subjectif, lié à la perception du milieu par l'animal. Plusieurs types d'indicateurs doivent donc être utilisés :

- Des indicateurs de l'état de l'animal : présence de comportements liés au bien-être et absence de comportements liés au mal-être.
- Des indicateurs des émotions de l'animal : présence d'émotions positives (joie, plaisir) et absence d'émotions négatives (peur, frustration, douleur, colère).
- Des indicateurs environnementaux, physiologiques et sanitaires (Gilbert *et al.*, 2019).

i. Systèmes de scores

Sur ce principe, les éthologues ont pu définir des « unités comportementales » (comportements, actions motrices et réactions de l'animal dans son environnement). Il est possible de quantifier ces unités en fonction de leur nature et de leur nombre ; ils ont pu ainsi établir des grilles de « scores » de bien-être. Ces grilles ont été développées initialement pour les animaux de production. Ainsi, à l'échelle de l'Europe, le *Welfare Quality*© a été proposé. Cette évaluation regroupe 12 critères selon quatre principes s'appuyant sur différents types d'indicateurs. Ces principes ont été établis en respectant les cinq libertés fondamentales (Figure 18) (Veissier *et al.*, 2010).

Figure 18 : Évaluation du BEA selon le Welfare Quality© (Fabre, 2021)



Plusieurs systèmes de score ont été définis et reconnus dans le cadre de l'élevage : le *Welfare Quality*© pour les bovins, les porcs en engraissement, les poules pondeuses et les poulets de chair, mais aussi l'*Animal Welfare Indicators Project* (AWIN) pour les chevaux, les ânes, les caprins, les ovins et les dindes (Gilbert et Titeux, 2021).

Il existe dans le même esprit un système de score reconnu pour évaluer le bien-être des chiens en refuge. Barnard *et al.* (2016), se sont appuyés sur la méthode employée par le *Welfare quality*© pour établir un système d'évaluation du bien-être des chiens de refuge basé sur 25 indicateurs

permettant de s'assurer du respect de 12 critères précis en accord avec les quatre grands principes du bien-être animal (Tableau 3). Le protocole a été appliqué dans 29 refuges (n = 1 308 chiens) dans six pays européens afin de tester la fiabilité, la précision et la répétabilité du protocole (Barnard *et al.*, 2016).

Tableau 3 : Critères d'évaluation du Bien-être des chiens de refuge selon le protocole de Barnard *et al.* (2016)

Principes	Critère de bien-être	Indicateur
Bonne alimentation	Absence de faim prolongée	Note d'état corporel
		Ration
	Absence de soif prolongée	Disponibilité en eau
Bon logement	Confort au repos	Disponibilité en couchages
		Présence d'éléments tranchants dans l'enclos
		Propreté du pelage
	Confort thermique	Grelottements
		Animaux blottis
		Polypnée
Facilité de mouvements	Espace disponible	
Bonne santé	Absence de blessure	Etat de la peau
		Boiterie
	Absence de maladie	Signes de douleur
		Diarrhée
		Toux
		Mortalité
		Morbidité
Absence de douleur induite par les procédures de gestion du refuge	Chirurgies et contrôle de la douleur	
Comportements appropriés	Expression de comportements sociaux	Logement en groupe
	Expression d'autres comportements	Comportements anormaux
		Aboiements
		Exercice
	Bonne relation Homme-Animal	Réaction à l'Homme
Bon état émotionnel	Mesure de l'état émotionnel	

ii. Critères comportementaux

Il est possible d'évaluer le bien-être en observant et quantifiant les comportements normaux qui doivent être présents dans les bonnes proportions et anormaux qui doivent être absents. La démarche, dans l'évaluation du bien-être, de rechercher à la fois les indicateurs positifs et négatifs, est essentielle et adoptée par l'ensemble des acteurs.

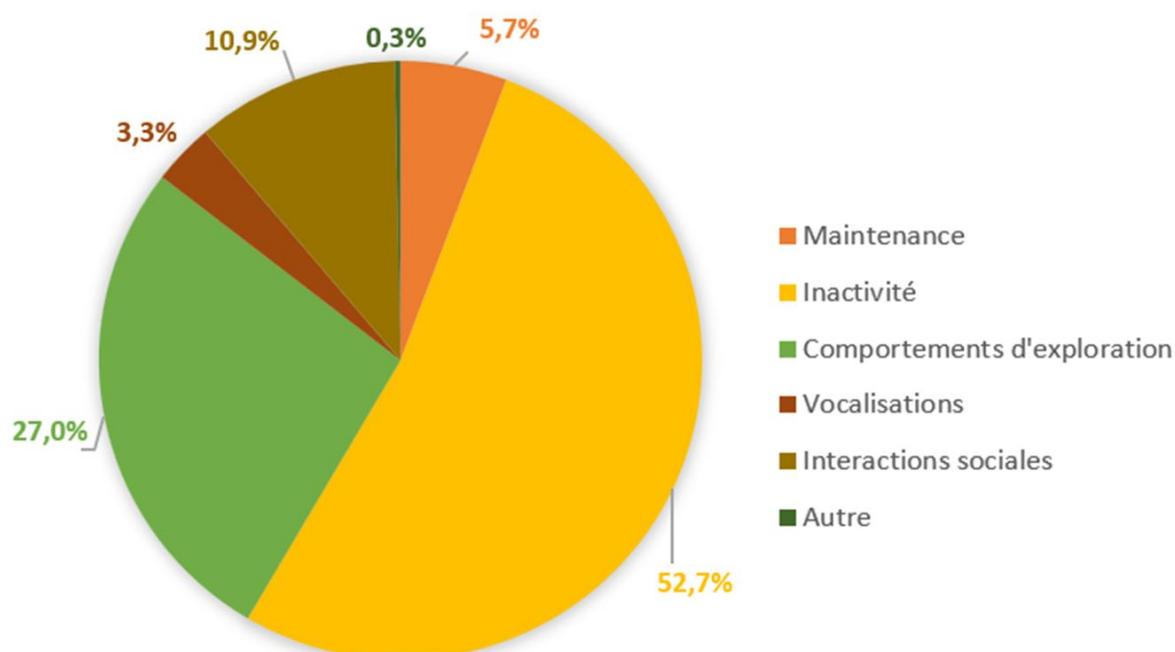
- Comportements normaux : notion de budget-temps

Dans un milieu adapté, un animal doit pouvoir effectuer des activités essentielles (alimentation, repos, déplacement, interactions sociales, exploration...) dans les proportions adaptées propres à son espèce au cours d'une journée.

L'étude du pourcentage occupé par chaque activité sur une journée complète correspond au budget temps. Chaque espèce présente un budget temps « type », même si des variations individuelles peuvent être observées au regard des différents tempéraments existants.

Si le milieu est adapté aux besoins de l'animal, des indicateurs comportementaux de bien-être pourront être liés à la présence de comportements spécifiques à l'espèce, ainsi qu'à des pourcentages de temps dédiés à des activités essentielles compatibles avec les besoins physiologiques et comportementaux. Chez le chien, on peut s'appuyer sur le budget-temps des chiens féraux en Inde établi dans l'étude de Majumder *et al.* (2014) (Figure 19).

Figure 19 : Budget-temps des chiens féraux en Inde pendant la journée (6h30-19h30) d'après Majumder *et al.* (2014)



Maintenance : urine, défèque, mange, boit, se toilette, se gratte, renifle les ordures, cherche de la nourriture...

Inactif : dort, se repose, est assis.

Comportements d'exploration, vigilance : est alerte, se déplace, surveille, inspecte, renifle un objet.

Vocalisations : aboie, grogne.

Interactions : attaque, poursuit, mord, renifle, joue, quémande, remue la queue...

Ainsi, les chiens passent plus de la moitié de leur temps à se reposer, environ 30 % de leur temps est consacré à des comportements d'exploration, 10 % à des interactions sociales et 6 % à de la maintenance.

Il faut tout de même prendre en compte le fait que chaque individu est unique du fait de son tempérament (craintif, peureux, explorateur, téméraire, prédateur...), de sa génétique, de ses expériences et apprentissages afin d'adapter l'environnement au mieux. Le modèle de Fraser décrit précédemment peut permettre de visualiser les besoins de chaque animal, afin d'adapter au mieux son environnement (Gilbert *et al.*, 2019).

- Comportements anormaux : stéréotypies et quantification de comportements anormaux, répétitifs, révélateurs d'une inadaptation de l'animal à son milieu

En cas d'inadaptation du milieu au besoin de l'animal, des comportements anormaux peuvent apparaître du fait de la pauvreté du milieu. On peut observer un report d'activités vers d'autres objets (substitution), des activités à vide en l'absence d'objet, ou encore des activités répétitives stéréotypées (stéréotypies) (Veissier *et al.*, 1999). Une stéréotypie est définie comme un comportement répétitif, de séquence invariable, et sans fonction apparente (Mason, 1991). Ainsi, ces comportements répétitifs sont révélateurs d'un mal-être et d'une inadaptation de l'animal à son milieu. Les activités répétitives observées chez les animaux peuvent être : orales, locomotrices (déambulations, allers-retours) ou autres (léchages, hyper-toilettage...).

Chez le chien, en particulier ceux étant hébergés en chenil, des comportements répétitifs tels que des tournis, des déambulations, du léchage des pattes antérieures ou encore des aboiements excessifs peuvent être observés. L'enrichissement du milieu est un bon moyen de faire rétrocéder ces comportements répétitifs (Gilbert *et al.*, 2019). Ces enrichissements peuvent être alimentaires, physiques (jouets, lieux de couchages...), sensoriels (visuel, acoustique, tactile...), tous ces éléments étant inanimés. Mais ils peuvent aussi être animés (interactions intra ou interspécifique) : par exemple la présence d'un humain ou d'un congénère dans l'environnement du chien peut être considérée comme un enrichissement dans un milieu où il est isolé et n'a pas assez d'interactions sociales.

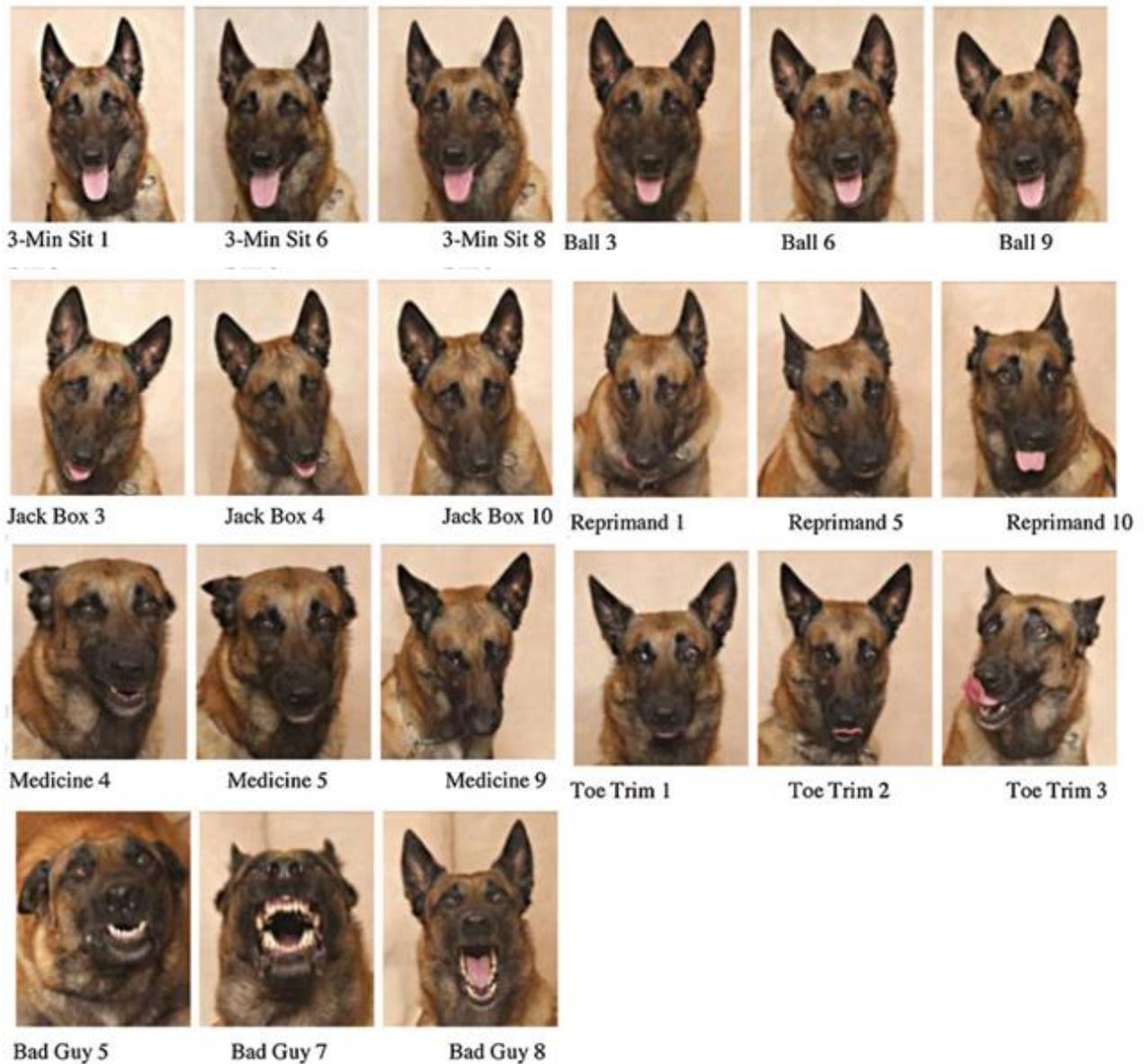
iii. *Évaluation des émotions*

Pour pouvoir évaluer les réactions instantanées de l'animal en réponse à une situation donnée, on s'intéresse à ses réponses émotionnelles. Au long cours, la succession d'émotions pourra déterminer un « état » émotionnel ou mental. Un milieu trop contraignant pourra entraîner une diminution des réactions de l'animal, altérant la prise de décision de celui-ci.

Il est possible d'évaluer l'état émotionnel en observant les animaux de manière subjective. Ainsi, un animal peut nous paraître agressif, vigilant, relaxé, apathique, irrité, curieux, amical, joyeux, en demande de contact, inquiet... Si cette évaluation semble subjective, elle s'appuie sur des critères objectifs : posture (langage corporel), crispation des muscles, expressions faciales, port des oreilles... Les expressions faciales sont un bon indicateur des émotions. Ces expressions sont utilisées pour établir des scores de douleur chez les animaux (Gilbert *et al.*, 2019). Chez le chien, certaines expressions faciales sont décrites, afin de pouvoir évaluer leurs réactions émotionnelles. Par exemple, Bloom et Friedman (2013) ont pu s'intéresser à sept expressions faciales dans sept contextes différents : une expression neutre (contexte neutre : posture assise), de joie (présentation d'une balle), de surprise (boîte qui s'ouvre), de tristesse (punition, réprimande), de dégoût

(médicament avalé), de peur (coupe de griffes), et de colère (vocalisation d'un chien connu agressif) (Figure 20).

Figure 20 : Expressions faciales liées aux émotions chez le chien (Bloom et Friedman, 2013)



De plus, l'étude de Herron et Shreyer (2014) s'est intéressée aux signaux de stress chez le chien donnant des clés de lectures des émotions négatives applicables dans les différents contextes de vie du chien (Tableau 4).

Tableau 4 : Signaux de stress et de peur chez le chien (Herron et Shreyer, 2014)

Expression d'une émotion négative (évènement perçu comme désagréable, inconfortable)	Expression d'une émotion de peur	Réaction physiologique de stress
Regard fuyant, yeux ouverts, blanc de l'œil visible, face tendue, « air fatigué », lèvres pincées Léchages de truffe Déplacement lent Lever de patte Bâillement Gémissement Ebrouement Refus de friandise	Oreilles en arrière Posture basse, en arrière Regard détourné Cherche à fuir, évite la menace	Halètements Tremblements Salivation ou bouche sèche Transpiration Miction, défécation (si stress très intense)

La détection des émotions positives et négatives par l'observation des expressions faciales permet ainsi de pouvoir évaluer le bien-être de l'animal à un moment donné. Cela peut tout à fait s'appliquer aux lévriers de courses lors des entraînements, des compétitions et aussi dans leur vie au quotidien permettant au maître mais aussi à tous les acteurs de la discipline de prendre en compte le ressenti de l'animal.

Le bien-être est une notion multi-dimensionnelle, faisant référence à la perception qu'a l'animal de son environnement. Dans le cadre des courses de lévriers, le respect des règlements établis pour la pratique des courses est alors un prérequis qui permet d'assurer la bientraitance en se basant sur les textes de lois de protection animale mais ne suffit pas à garantir le bien-être. L'analyse de l'état émotionnel est une bonne manière de compléter ces mesures de protection animale.

En accord avec l'étude de Majumder *et al.* (2014), les lévriers devraient avoir l'occasion d'exprimer divers comportements d'exploration et d'interactions sociales, environ cinq heures par jour. Chez ces chiens sélectionnés depuis des siècles pour leur rapidité de course lors de chasse à vue, le besoin de courir est réel et prend une place prépondérante. La pratique des courses peut être un bon moyen de respecter ce budget temps.

B. Réglementation encadrant les courses

a. Lois de protection animale (contexte actuel)

En France, la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, inscrite dans le Code Rural relative à la « protection de la nature », vient constituer la base de la réglementation en faveur des animaux. L'article 9 de cette loi mentionne : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » (Légifrance, 1976). Mais le Code civil ne reconnaît pas encore ce statut d'être sensible. En 1999, il est modifié une première fois. Les animaux sont toujours considérés comme des biens mais ils ne sont plus assimilés à des choses. Ce n'est qu'en 2015 que la notion d'être vivant doué de sensibilité intègre le code civil. Le 29 mars 2019, des universitaires juristes proclament la Déclaration sur la personnalité juridique de l'animal, dite « déclaration de Toulon ». Elle pose qu'aux yeux du

droit, « les animaux doivent être considérés de manière universelle comme des personnes et non des choses », plus précisément comme « des personnes physiques non humaines » (Vie Publique, 2022).

Au niveau de l'Europe, une Convention Européenne pour la protection des animaux de compagnie a été rédigée en 1987. Elle entre en vigueur en 2004 et énonce les principes de base en matière de protection des animaux de compagnie. Le Chapitre II portant sur la détention d'animaux de compagnie, est constitué de plusieurs articles. L'article 3 prévoit l'interdiction de causer inutilement des douleurs, souffrances ou angoisses à un animal de compagnie et l'interdiction d'abandonner son animal. De plus, l'article 4 prévoit que le détenteur d'un animal soit responsable de sa santé et de son bien-être : il doit subvenir à ses besoins notamment les besoins éthologiques qui sont propres à l'espèce et à la race (Conseil de l'Europe, 1987 ; Halpern et Pitcho, 2007).

L'article 9 du même Chapitre prévoit que les compétitions et manifestations sportives avec des animaux ne peuvent avoir lieu seulement si les conditions de l'article 4 sont garanties par l'organisateur de l'évènement et que leur santé et bien-être ne sont pas mis en danger. Il interdit également la pratique du dopage (Halpern et Pitcho, 2007).

C'est sur ces bases réglementaires qu'ont été établis les règlements des différentes pratiques des courses de lévriers.

b. Règlements nationaux et internationaux pour encadrer la pratique

Les règlements nationaux peuvent varier légèrement d'un pays à l'autre, mais ils découlent tous du règlement international de la FCI établi en 1991 et régulièrement mis à jour (la dernière datant de janvier 2023). La protection animale est au cœur de ce règlement puisqu'il commence en mentionnant que la sécurité et la santé des animaux doivent être une priorité. Pour cela les chiens doivent pouvoir être exemptés de courses à tout moment. C'est pourquoi un propriétaire est toujours libre de retirer son chien d'une course (FCI, 2023).

En France, un règlement reprenant les fondements des règles de la FCI a été établi par la CNUL et approuvé par la SCC pour encadrer les ENC et épreuves de PVL. Il détaille tous les éléments à respecter. On y trouve des éléments techniques comme la dimension des boîtes de départ (minimum 110 x 84 x 28 cm), le rayon minimum des virages (40 m), mais aussi les procédures de nomination des juges, ou encore les suites à donner aux incidents de course (Chevalier et Wendling, 2021).

i. État de santé des chiens : conditions de participation, prévention

Toutes les races de lévriers sont admises pour la participation aux courses. L'âge minimum de participation est de 18 mois pour les grandes races et 15 mois pour les petites races (Whippets, PLI et Cirneco de l'Etna) et l'âge maximum est de huit ans. Il est prévu que tout comportement agressif envers les autres chiens pendant la course soit sanctionné par une disqualification. Les chiens atteints de maladie infectieuse ne sont pas admis sur le lieu de l'évènement et les chiens recevant des traitements ou blessés ne sont pas autorisés à courir. De même, les femelles en chaleurs, qui viennent d'être saillies, gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à courir et cela jusqu'à la fin de la 12^e semaine post partum. De plus, toute manipulation visant à modifier la forme physique des chiens ou leurs performances est interdite ainsi que le dopage. Des contrôles peuvent être effectués par le vétérinaire sanitaire sur sa propre initiative ou après demande d'un juge à tout moment de l'évènement. En cas de non-respect de ces règles, il est prévu que tous les chiens du propriétaire soient exclus pendant au moins six mois des évènements internationaux. Dans le cas du dopage,

des sanctions doivent être prévues en fonction des règlements nationaux en cas de contrôle positif. En France, en cas de dopage avéré une exclusion de toutes les associations cynophiles est prévue (Capra et Capra, 1995 ; FCI, 2023).

ii. Infrastructures, équipements

Afin de garantir la sécurité des chiens, un certain nombre de conditions doivent être remplies.

• Équipement des chiens

En ce qui concerne l'équipement du chien, le port de la muselière est obligatoire. Elle doit être légère, en plastique ou en métal et adaptée à la taille du chien pour ne pas le blesser. Elle permet d'éviter des dégâts en cas d'altercation entre chiens lors de la course et notamment au moment d'attraper le leurre (FCI, 2023).

Chaque participant doit être équipé d'un dossard (Figure 21). En PVL, les chiens courant deux par deux, l'un porte un dossard rouge et l'autre un blanc. Le départ du chien portant le dossard rouge se fait à droite. Les dossards ne doivent comporter aucune écriture ou signe distinctif. En *racing*, il en existe six. Chaque participant se voit attribué un chiffre entre un et six selon son classement dans les courses précédentes. À chaque chiffre correspond un dossard avec le chiffre noté de part et d'autre reconnu universellement :

- 1 : chiffre blanc sur fond rouge
- 2 : chiffre blanc sur fond bleu
- 3 : chiffre noir sur fond blanc
- 4 : chiffre blanc sur fond noir
- 5 : chiffre noir sur fond jaune
- 6 : chiffre rouge sur fond à rayures horizontales noir et blanches.

Chaque propriétaire possède un jeu de ces six dossards. (Daniels-Moulin, 1995 ; FCI, 2023)

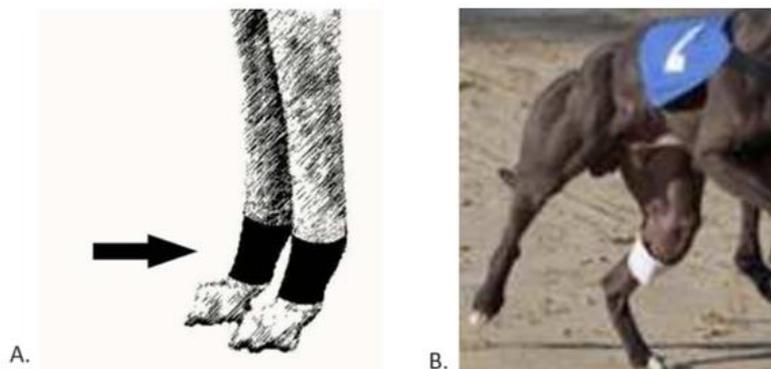
Figure 21 : Équipements des lévriers lors des courses sur cynodrome (dossards et muselière)



Photos personnelles, Championnats de France de *racing* 2023, Cynodrome de Liverdy en Brie 16/07/2023

Les bandes de protections sur les membres sont autorisées pour éviter les blessures, mais selon certaines conditions précises (Figure 22). Elles peuvent être placées au-dessus des doigts ou au niveau des cuisses. Le bandage des ergots ne doit pas dépasser l'articulation du carpe. Les organisateurs de l'évènement s'assureront que les bandes sont correctement appliquées. Le vétérinaire sanitaire sur place pourra également contrôler que les bandes ne cachent pas de blessure car leur utilisation doit uniquement être préventive et non thérapeutique (FCI, 2023).

Figure 22 : Application de bandes de protection (FCI, 2023)



A. Les bandes sont placées sur l'ergot et le coussinet, mais ne doivent pas être utilisées pour soutenir la patte B. La patte arrière gauche peut être bandée pour prévenir les lésions du tibia dues à l'impact des coudes.

A l'entrée en piste, le chien ne doit porter que la muselière et le dossard. Tout autre accessoire doit être enlevé en amont. Seuls le collier et la laisse peuvent être retirés juste avant la mise en boîte, les colliers étrangleurs étant interdits (FCI, 2023).

- Environnement des courses de *racing*

Les courses internationales sur cynodrome s'organisent uniquement sur terrain d'herbe douce ou de sable. La piste doit être sans trous ni corps étrangers qui pourrait être dangereux pour les chiens. La longueur des parcours est comprise entre 250 et 900 m pour les grandes races et entre 250 et 500 m pour les petites. Seuls les chiens qui ont entre deux et six ans sont autorisés à courir sur plus de 525 m, mais ces courses longues doivent être sous surveillance du vétérinaire. La largeur minimale de la piste est de six mètres en ligne droite, huit mètres dans les virages et sept mètres dans les virages surélevés. Le rayon du virage doit mesurer au moins 40 m (FCI, 2023).

L'organisateur de la course doit s'assurer que l'équipement est fonctionnel et non dangereux. Cela concerne le leurre, le système de traction et les boxes. Le leurre doit mesurer 40 cm de long et doit être bien visible des chiens. Dans les boxes de départ, le revêtement intérieur doit être lisse et le sol doit être rugueux et au même niveau que l'herbe ou le sable de la piste (Figure 23) (FCI, 2023).

Figure 23 : Équipements présents sur un cynodrome



Photos personnelles, Championnats de France de *racing* 2023, Cynodrome de Liverdy en Brie 16/07/2023

- Environnement des courses de *coursing*

Les PVL ont lieu sur de grandes prairies qui peuvent comporter quelques obstacles (buissons, arbres) à condition qu'ils ne représentent pas de danger pour les chiens. Ils doivent être bien visibles à au moins 30 m. Le sol ne doit pas être trop glissant et ne doit pas présenter de pierres ni de trous. La longueur de l'herbe ne doit pas dépasser 10 cm. La distance de course va de 400 à 700 m pour les petites races et de 600 à 1000 m pour toutes les autres races. La distance entre les poulies et les angles des virages doit être adaptée aux conditions du terrain et ne doit à aucun moment gêner les chiens dans leur course. Compte tenu des performances physiques élevées exigées des chiens lors de ces courses, l'ensemble du parcours doit être bien visible et exempt de tout danger. Il est recommandé d'avoir des distances entre poulies plus longues et des virages plus larges pour les plus grandes races. Il doit y avoir un enclos sur chaque terrain, une barrière visuelle doit être installée afin que les chiens n'aient pas de vue directe sur le terrain (FCI, 2023).

iii. Rôle du vétérinaire, garant du BEA

Le règlement de la FCI prévoit qu'un vétérinaire soit employé lors du déroulement de chaque course. Il doit être présent et prêt à intervenir pendant toute la durée de l'évènement. En cas d'absence de vétérinaire la course doit être annulée. Une exception peut être faite lorsqu'aucun vétérinaire n'est disponible, sous réserve du respect de la législation nationale ou régionale du pays qui organise l'évènement (FCI, 2023).

Les contrôles des chiens du matin doivent être faits par le vétérinaire sanitaire. De plus, un vétérinaire (ou une clinique vétérinaire) doit être désigné et prêt à agir en cas de besoin dans un délai de 30 min. En parallèle, une personne qualifiée en premiers secours pour animaux doit être présente sur place et prête à intervenir pendant toute la durée de l'évènement. Lorsqu'un vétérinaire est présent, s'il juge que la santé d'un chien est en danger, il peut à tout moment intervenir auprès du jury qui doit exclure le chien de la course. Le jury a tout pouvoir de décision concernant la capacité à courir du chien ou non ; il peut s'appuyer sur l'avis du vétérinaire pour décider d'exclure un chien de la course (FCI, 2023).

En France, chaque course doit être déclarée à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département par le club organisateur. Un vétérinaire détenteur du mandat sanitaire effectuera les contrôles des chiens le matin (papiers, identification) dans le cadre de ce mandat, mais s'assurera également de l'aptitude du lévrier à courir (absence de maladie ou de blessure) (Centrale Canine, 2020b). Malheureusement, les clubs font face à un manque de vétérinaires et les évènements ont souvent lieu sans vétérinaire restant sur place, une clinique étant joignable par téléphone à moins de 30 minutes du lieu de l'évènement.

c. Recommandations en termes de BEA

En 2021, la CNUL a élaboré un guide de bonnes pratiques en matière de bien-être animal dans le cadre des courses de lévriers afin de sensibiliser les propriétaires. Il met en avant le fait que le maître est le premier garant du bien-être de son chien et que l'optimisation du bien-être du chien lui permet d'exploiter au mieux ses capacités et améliorer ses performances dans les disciplines pratiquées (Rooney *et al.*, 2009). Il est donc dans l'intérêt de tous de s'assurer du respect du BEA afin de laisser s'exprimer tout le potentiel du chien.

Ce guide met l'accent sur la nutrition en donnant des recommandations précises mais aussi sur l'entraînement et l'habitué progressive des jeunes levrons à la pratique mais également le respect des phases d'échauffement et de récupérations avant et après l'effort. Un suivi vétérinaire régulier est indispensable pour s'assurer de la bonne santé du chien (CNUL, 2021).

C. Potentiels effets des courses sur la santé des lévriers

Si les règlements font en sorte de limiter au maximum les risques de blessures et maladies des lévriers de course conformément aux principes de BEA définis précédemment, il existe tout de même des affections spécifiques ou plus fréquemment retrouvées chez les lévriers de course.

a. Pathologie du lévrier de course

Du fait de son adaptation à la course et aux violents efforts que cela demande, on observe chez le lévrier de course des troubles spécifiques touchant essentiellement l'appareil locomoteur.

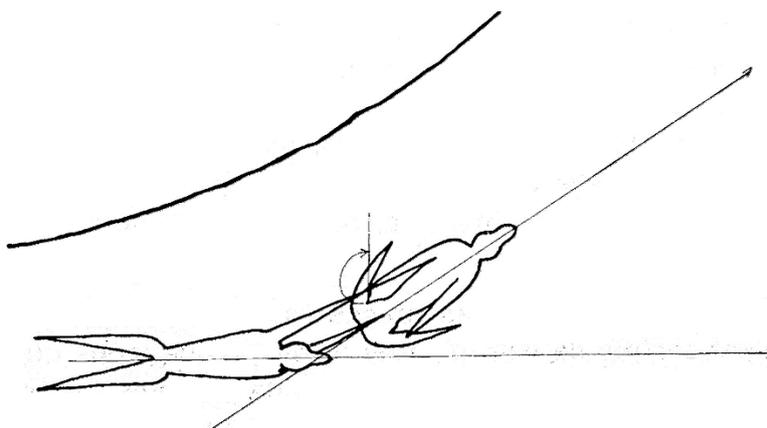
i. Traumatismes : affections musculosquelettiques

Bien que de nombreuses précautions soient prises comme vu précédemment (muselières, retrait des chiens trop agressifs, piste large à sol meubles), les accidents existent et sont le fait soit des animaux eux même, soit de leur environnement. On peut noter dans les causes prédisposantes la mauvaise préparation physique (alimentation inadaptée, entraînement insuffisant ou mal mené) ou encore un terrain inadapté, un sol trop dur entraînant des cassures et arrachages d'ongles, tandis qu'un sol trop mou peut provoquer des déchirures musculaires. La cause déterminante est un

incident, souvent extérieur, conduisant à une phase d'incoordination des mouvements du chien lors de la course. L'incident peut être une bousculade en sortie de box, dans les virages ou à l'arrêt du leurre, provoquant un heurt contre les barrières, un changement brusque de direction, ou un rétablissement d'équilibre lors d'une mauvaise entrée en virage (David, 1975).

Des études statistiques sur la fréquence et la localisation des lésions ont montré que les membres antérieurs étaient plus souvent atteints que les postérieurs (75 % des cas de blessures concernent les antérieurs) et que dans 45 % des cas, c'est l'antérieur gauche qui est touché. En effet, c'est ce membre qui sert de pivot dans les virages (Figure 24) (David, 1975).

Figure 24 : Appui de l'antérieur gauche lors du virage suivant la courbure de la piste (David, 1975)



Au niveau de l'antérieur gauche, ce sont souvent les doigts qui sont lésés alors que ce sont plus souvent les muscles de l'épaule au niveau de l'antérieur droit. La principale cause de lésion des doigts tient dans la nature du sol. La longueur des griffes joue également un rôle. Les doigts plus souvent touchés sont les doigts un et deux (pivots) d'où la nécessité de bien les examiner en cas de boiterie (David, 1975).

Une affection fréquente est l'entorse du ligament du doigt aussi appelé « gros doigt ». Lors de la course, le chien appuie le poids de son corps sur ses doigts. Au galop, il accroche le sol avec ses pattes avant tandis que les postérieurs s'y appuient pour donner l'impulsion nécessaire à la course. Une différence d'appui entre les doigts peut provoquer un mouvement en force sur l'un d'eux et provoquer une lésion du ligament allant de l'entorse à la déchirure. C'est une affection courante qui se traite en coupant très courte la griffe du doigt atteint, et par une mise au repos total pendant six semaines à deux mois, associée à un traitement anti-inflammatoire (David, 1975).

Les griffes doivent faire l'objet de soins attentifs car des griffes trop longues peuvent favoriser certaines affections du fait de leur rôle important de levier. Lorsqu'elles sont trop longues, elles peuvent occasionner une désarticulation phalangienne lors de la propulsion. De plus, les plaies au niveau des ergots ou coussinet sont assez courantes (déshabillage de l'ongle, coupures, corps étrangers) (David, 1975).

Les affections touchant les membres de l'extérieur de piste donc droits sont plus rares mais souvent plus graves (fractures, déchirures musculaires). On retrouve souvent chez les greyhounds de course des microfissures et des fractures complète de l'os central du tarse droit. Cela correspond à des fractures de fatigue suite à la pratique sportive au long cours. En effet, une étude américaine en 2000 a mis en évidence l'existence de remaniements osseux (augmentation de la densité) au

niveau de cet os du tarse à droite (non observés à gauche) suite aux contraintes physiques provoquées par la course sur piste. Ce remaniement osseux semblait partiellement réversible puisqu'il était moins prononcé chez des lévriers de courses retraités. Cela montre l'importance du tracé et du sens de la course qui impactent la survenue des blessures (Johnson *et al.*, 2000 ; Prole, 1971).

D'autres affections plus rares sont possibles : déchirures musculaires (souvent chez les chiens qui manquent d'entraînement) ou autres fractures (en cas d'impact violent par exemple) (Daniels-Moulin, 1995 ; David, 1975).

ii. Affections métaboliques

• Coup de chaleur

Le coup de chaleur peut survenir lors d'un exercice physique intense par temps chaud et humide. Une forte température du milieu extérieur (en cas de canicule ou dans l'habitacle d'une voiture par exemple) associée à un exercice physique moyen ou intense peut être à l'origine d'une hyperthermie. Effectivement, la production de chaleur créée par la contraction musculaire lors de l'exercice dépasse les capacités de thermolyse. L'animal va tenter de compenser de deux façons : par tachypnée qui va générer une perte hydrique et par vasodilatation périphérique visant à augmenter les échanges thermiques avec l'environnement. C'est lorsque ces mécanismes ne suffisent pas à réguler la température que le coup de chaleur a lieu. La tachypnée devient si importante que la respiration devient moins efficace et l'oxygénation ne se fait plus correctement. Une réaction en chaîne se met en place. La vasodilatation entraîne une hypotension et la cyanose une acidose métabolique. Cela peut conduire à l'apparition de troubles neurologiques et au-delà de 42°C, le risque de septicémie et de troubles de la coagulation mettant en danger la vie de l'animal est majeur. Le coup de chaleur représente une urgence vitale. Il faut consulter au plus vite un vétérinaire. En attendant il convient de refroidir l'animal de manière efficace mais non brutale. En effet, plus l'hyperthermie dure longtemps, plus le risque de décès est grand. Pour cela le propriétaire peut placer des gants de toilette mouillés sur les oreilles, le cou, les coussinets et les régions inguinale et axillaires (Courtin-Donas, 2011).

Pour prévenir les coups de chaleur, il faut garder les lévriers à l'ombre, ne pas les laisser dans un véhicule fermé au soleil, bien les hydrater au cours de la journée.

• Diabète insipide d'effort

Le diabète insipide est à l'origine d'une polyuro-polydipsie (PUPD) sans glucosurie associée contrairement au diabète sucré. Le diabète insipide d'effort se caractérise par une polydipsie primaire suivie d'une polyurie secondaire. Il existe trois formes cliniques. La première est la forme suraiguë : elle apparaît dans les cinq minutes suivant une course ou un entraînement et est causée par un stress d'effort intense. Cela peut être dû à la chaleur ou à un stress déjà présent avant la course. Le chien présente une soif très intense et se déshydrate rapidement présentant une perte d'électrolytes dans ses urines. Le risque de rhabdomyolyse est accru. Le chien présente ensuite une anorexie et une perte de poids. Les chiens survivant à cette crise souffrent de dysfonctionnements permanents. La forme aiguë est également due au stress et se manifeste par une PUPD dans les 24 heures suivant une course. Contrairement à la forme précédente, le chien peut se retenir d'uriner, l'appétit est normal mais l'animal perd du poids par déshydratation et le risque de rhabdomyolyse est toujours présent. Enfin, il existe une forme chronique qui correspond à une polydipsie chronique.

La cause la plus probable du diabète insipide d'effort chez le lévrier de course est un hyperadrénocorticisme. Le stress extrême est responsable d'une forte élévation des corticostéroïdes endogènes, lesquels interfèrent avec l'action rénale de l'hormone anti-diurétique (ADH). Une autre théorie fait appel aux effets des stimuli de stress sur le cortex cérébral et conduit à une levée de l'inhibition du rétrocontrôle négatif sur la production d'hormone adrénocorticotrope (ACTH). Cela induit une augmentation de l'ACTH élevant ainsi le niveau des corticostéroïdes endogènes. Viennent s'ajouter à cela des administrations de corticoïdes exogènes mais aussi d'électrolytes, qui empirent le phénomène. La première chose à faire est de réguler l'administration d'eau : limiter le volume d'eau ingéré à un litre après la course puis 500 mL par heure. Il est parfois nécessaire de mettre l'animal sous perfusion intra-veineuse de Chlorure de sodium (NaCl) lors de la forme suraiguë du fait de la déshydratation importante. Il est possible d'administrer de l'ADH. L'animal doit être gardé au calme et au repos.

Le diabète insipide d'effort est une affection liée au stress élevé avant la course, à la chaleur, à un effort inhabituellement long, à des infections chroniques ou à un parasitisme élevé. Tous ces facteurs favorisants sont évitables et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de prévenir la survenue de cette affection (Godin, 2012).

- Rhabdomyolyse

La rhabdomyolyse est une affection du muscle strié squelettique. Lors d'une course, l'intensité de l'effort induit une production importante d'acide lactique. S'il n'est pas éliminé du muscle, son accumulation entraîne une ischémie musculaire qui peut conduire à une nécrose et un relargage de myoglobine en grande quantité dans le sang. Cette dernière étant néphrotoxique elle induit une insuffisance rénale aigue.

Il existe trois formes de rhabdomyolyse. La rhabdomyolyse suraiguë se produit pendant la course, le lévrier chute brutalement, présente un état de choc, une polypnée et une douleur généralisée des muscles qui sont inflammés et tendus. La myoglobinurie est marquée et les urines sont de couleur rouge sombre. Le chien présente une insuffisance rénale aigue et décède souvent dans les 48h. Ce type de rhabdomyolyse est typique du jeune whippet de course non entraîné auquel on demande une course complète. La forme aigue se produit aussi pendant la course : le chien arrête de courir, présente une douleur musculaire intense mais plus localisée que la forme précédente. En effet seuls les muscles quadriceps fémoral, biceps fémoral et longissimus sont généralement touchés. La myoglobinurie n'est pas visible macroscopiquement. Cette forme de rhabdomyolyse se rencontre chez les sujets très nerveux avant la course ou lorsque le climat est chaud et humide. Enfin, il existe une forme subaiguë. Cette forme n'est jamais fatale, elle se traduit par une baisse de vitesse lors de la course. Les muscles ne sont pas douloureux immédiatement après la course mais le deviennent 24 à 48h après. Le surentraînement et le stress sont des facteurs favorisants.

Le traitement repose sur une réanimation liquidienne qui va permettre de gérer l'état de choc suivie d'une fluidothérapie pour gérer la déshydratation et l'insuffisance rénale aigue en éliminant la myoglobine de l'organisme. Une antibiothérapie peut être nécessaire afin d'éviter un éventuel choc septique avec translocation bactérienne.

La rhabdomyolyse est favorisée par des entraînements mal conduits, un diabète insipide d'effort, la chaleur, le stress et la déshydratation et conduit à une insuffisance rénale aigue, une fonte musculaire irréversible et parfois à la mort de l'animal (Godin, 2012 ; University of Illinois, 2017 ; Vetlexicon, 2023).

b. Dopage

Le dopage est une pratique frauduleuse visant à améliorer ou réduire les chances d'un animal au départ d'une course.

La pratique est peu courante du fait de l'interaction avec l'état psychique de l'animal qui est primordial au départ d'une course. Des tests sous contrôle vétérinaire ont été réalisés et ont montré une grande tolérance des lévriers et une variabilité individuelle de réponse très importante. Il apparaît donc que doper un animal pour qu'il gagne semble aléatoire alors que doper un animal adversaire pour qu'il perde semble plus sûr.

La pratique des courses en France étant non professionnelle, l'enjeu financier quasi inexistant fait que le dopage est une pratique très rare. Les produits pouvant être utilisés sont la caféine, des anti-inflammatoires ou encore des anabolisants pour augmenter artificiellement la masse musculaire ou éviter les chaleurs des chiennes qui interdisent leur participation aux courses (Chevalier et Wendling, 2021 ; David, 1975).

i. Procédés utilisés

Il existe divers stimulants ou calmants qui ont pu être utilisés à des fins de dopage.

Les stimulants sont pharmaceutiques uniquement. Ce sont des alcaloïdes (cocaïne, strychnine ou caféine), des alcools, des hormones, des anti-inflammatoires. Les calmants peuvent être mécaniques (muselière ou dossard trop serrés, entrave des mouvements par l'attache de deux doigts entre eux ou par fixation d'un caillou entre les doigts) mais aussi pharmaceutiques : l'éther et les barbituriques (phénobarbital, chlorbutal) étaient utilisés dans les années 70 (David, 1975).

ii. Méthodes de détection

Il est possible de déceler un dopage par examen clinique de l'animal, une excitation anormale ou un abattement sera détecté en comparaison à l'examen d'admission. Cet examen peut être complété par une recherche des substances dopantes dans les urines de l'animal mais également par une prise de sang (David, 1975 ; Grandjean, 2010).

c. Effets sur la santé mentale

Dans les pays Anglo-saxons, où un grand nombre de lévriers vivent dans des boxes individuels, on peut observer un certain nombre de comportements répétitifs liés à leur mode de vie en chenil. En effet, les chiens, séparés les uns des autres, se retrouvent souvent en milieu isolé et pauvre. Des stéréotypies apparaissent alors du fait d'une inadéquation entre le mode de vie de l'animal et son budget temps. Divers enrichissements (jouets, plateformes, interactions ...) existent afin d'améliorer le bien-être des chiens vivant en chenil (Polgár *et al.*, 2019).

En France, les chiens participant aux courses sont des chiens de famille. Ils vivent donc au quotidien avec leur maître. Etant donné qu'aujourd'hui il est interdit de chasser avec des lévriers en France, ces chiens de familles n'ont pas toujours l'occasion d'exprimer les comportements pour lesquels ils ont été sélectionnés pendant des siècles. La pratique du *racing* ou de la PVL, cherchant à reproduire les conditions de chasse à vue pour laquelle ils étaient autrefois utilisés, donne aux lévriers l'occasion d'exprimer ces comportements. Cela représente une occasion régulière de dépense physique et de socialisation avec des congénères qui contribue au bien-être des chiens (Chevalier et Wendling, 2021). De plus, tout le mode de vie autour de la pratique ponctuelle au sein

des clubs (marche quotidienne de plusieurs kilomètres, entraînements...) contribue au respect du budget-temps du chien. En effet, d'après l'étude de Majumder *et al.* (2014) sur les chiens féraux en Inde, presque 40 % de la journée est occupée par les comportements d'exploration ou interactions sociales (poursuite, jeu...). La pratique des courses peut être un moyen de respecter ce budget-temps.

Mais cette pratique nécessite un cadre afin de s'assurer du respect des grands principes du BEA. En identifiant les points à risque liés à la pratique des courses on peut proposer des solutions et des moyens de prévention afin de garantir le bien-être des lévriers de course (Tableau 5).

Tableau 5 : Points de vigilance à avoir dans le cadre de la pratique des courses et solutions pour le respect des quatre principes du BEA.

Principes du BEA	Points à risque dans le cadre des courses	Solutions
Absence de faim et de soif	Manque d'accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les points d'eau - Proposer de l'eau après l'effort
Absence de blessure ou de maladie	Risque de blessure accru	<ul style="list-style-type: none"> - Bon échauffement avant les courses - Respect d'un temps de récupération après une course - Entraînement adapté - Ration équilibrée et adaptée à la pratique sportive - Port des équipements de protection (muselières, bandes) - Maintien des infrastructures en bon état (piste, barrières, boxes ...)
	Maladies spécifiques lié à la pratique des courses	
Absence d'inconfort	Pas de lieu dédié au repos (type chenil)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager un espace de repos confortable (au calme, à l'abri du vent et de l'humidité, du froid/de la chaleur) : enclos extérieur, véhicule ... - S'il est dans un véhicule, ne pas laisser le véhicule stationner au soleil.
Comportements appropriés	Bagarre avec congénères	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller aux bonnes interactions avec les congénères - Port des équipements de protection (muselières)
	Stress/peur	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des comportements anormaux (stéréotypies) - Mesure de l'état émotionnel

A la lumière des informations recensées dans cette première partie bibliographique, nous allons maintenant nous intéresser à la réalité de la pratique des courses en France, à l'aide d'une enquête auprès des propriétaires de lévriers de courses mettant l'accent sur le bien-être de leurs chiens.

Deuxième partie : Enquête sur les motivations des propriétaires et sur le bien-être des lévriers de course

1. Introduction

A l'échelle internationale, il existe deux types de pratique de courses de lévriers : on peut distinguer la pratique professionnelle de la pratique amateur. La première, répandue dans les pays anglo-saxons où les enjeux financiers sont majeurs, connaît un déclin depuis plusieurs années à mesure que des scandales éclatent concernant les mauvais traitements infligés aux lévriers de course. L'opinion publique est de plus en plus exigeante en ce qui concerne le bien-être des animaux et le domaine des courses de lévriers ne fait pas exception (Chevalier et Wendling, 2021 ; Dodgson, 2012).

Au regard de cette situation, la seconde pratique, amateur, existant en France, connaît également un déclin. Elle semble, cependant, mieux répondre à ces exigences de bien-être animal puisque dans ce cas ce n'est pas l'argent qui semble être au cœur de la pratique, mais plutôt la réponse aux besoins du chien, la pratique d'un sport canin et la complicité entre le maître et son chien (Chevalier et Wendling, 2021).

L'objectif de ce travail était de faire un état des lieux de la pratique en France, en s'intéressant aux motivations et aux habitudes des propriétaires de lévriers de courses, permettant une première approche de l'évaluation du bien-être des lévriers.

De plus, les différents règlements nationaux et internationaux encadrant les courses de lévriers, établis au regard des lois de protection animale, permettent de définir un cadre sécurisé garantissant un état de bientraitance et un bien-être minimum en accord avec les cinq libertés fondamentales et notamment le respect de la santé des animaux. Malgré toutes ces précautions réglementaires, les lévriers sont exposés à certaines affections de par la pratique de ce sport. Le deuxième objectif était d'évaluer la fréquence de ces affections, ceci pouvant également être un indicateur de bien-être ; certaines affections sont, par exemple, plus fréquentes chez des chiens non suffisamment entraînés.

Enfin, l'interdiction de la pratique des paris mutuels en France depuis 2020 semble être une avancée en faveur du bien-être des chiens au regard de la pratique à l'étranger et des dérives en lien avec les sommes d'argent conséquentes engagées par les paris mutuels. Le dernier objectif était d'évaluer l'impact de cette interdiction sur le bien-être des lévriers de course.

2. Matériels et méthodes

A. Élaboration du questionnaire

Pour répondre aux objectifs définis ci-dessus, une étude descriptive au moyen d'un questionnaire adressé aux propriétaires de lévriers pratiquant la course a été mise en place. Ce dernier a été

élaboré et diffusé grâce à un lien obtenu à l'aide du logiciel *Google Form*. Il est présent en Annexe 1 et est constitué de plusieurs parties distinctes.

La première partie portait sur le profil du répondant et de son/ses chien(s) : genre, âge, catégorie socio-professionnelle, nombre de chiens, races. Cela a également permis d'évaluer la proportion de reproducteurs parmi les lévriers de course et la source de revenus que cette activité de reproduction représente pour leurs propriétaires.

La deuxième partie portait sur les motivations des propriétaires et comportait plusieurs questions permettant de mettre en lumière les principales raisons de la pratique de cette discipline.

Enfin, la dernière partie portait sur la santé et le bien-être des lévriers de course. Elle comportait une question sur les affections des lévriers, afin d'établir leur fréquence de survenue. Une deuxième question portait sur les habitudes des propriétaires autour de la pratique des courses pour garantir le bien-être de leur chien. Et finalement, une dernière question portait sur l'interdiction des paris mutuels et a permis de récolter l'avis des pratiquants en ce qui concerne l'impact de cette interdiction sur le bien-être des chiens.

Les questions proposées étaient majoritairement des questions fermées dichotomiques ou à choix multiples. Les questions annotées d'un astérisque (*) étaient à réponse obligatoire. Cela permettait de garantir l'obtention de réponses complètes.

B. Diffusion du questionnaire et recueil des réponses

Dans un premier temps, ce questionnaire a été soumis aux participants du championnat de France de *racing* le 16 juillet 2023 au cynodrome de Liverdy-en-Brie, ce qui a permis une première étape d'ajustements et validation du questionnaire avant une diffusion plus large. Il a ensuite été adressé aux propriétaires de lévriers de course (*racing* et PVL), entre les mois de juillet et août 2023. Cela s'est fait par plusieurs canaux : par mail via la liste de diffusion du club de travail de Liverdy-en-Brie et au moyen d'une publication sur le groupe Facebook « Soutien aux courses de lévriers de France ».

L'étude inclut donc des lévriers ou chiens de races apparentés pratiquant la course sur cynodrome ou la PVL en compétition ou non, dont les propriétaires ont bien voulu répondre à ce questionnaire.

3. Résultats

La diffusion du questionnaire a permis de récolter un total de 142 réponses.

A. Profils des personnes ayant répondu

Parmi les 142 répondants, 120 personnes (soit 84,5 %) avaient plus de 40 ans. Les effectifs étaient les suivants :

- 60 ans ou plus : 63 (44,4 %)
- 40 et 60 ans : 57 (40,1 %)
- 20 et 39 ans : 19 (13,4 %)
- Moins de 20 ans : 1 (0,7 %)
- Ne souhaite pas répondre : 2 (1,4 %).

En ce qui concerne le genre des répondants, 116 personnes étaient des femmes (soit 81,7 %) et 26 étaient des hommes (soit 18,3 %).

La question suivante séparait les participants selon leur catégorie socio-professionnelle (nomenclature INSEE). Les effectifs suivants ont été retrouvés :

- Retraités : 40 (28,2 %)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 33 (23,2 %)
- Employés : 22 (15,5 %)
- Professions intermédiaires : 21 (14,8 %)
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 11 (7,7 %)
- Ouvriers : 4 (2,8 %)
- Agriculteurs exploitants : 3 (2,1 %)
- Autres personnes sans activité professionnelle : 3 (2,1 %)
- Ne souhaite pas répondre : 5 (3,5 %).

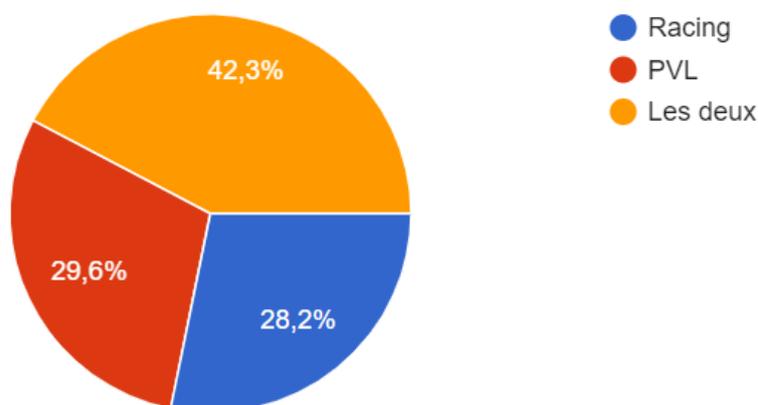
Le nombre de lévriers pratiquant la course, au sein du foyer des participants, allait de un à neuf. En moyenne ce nombre était de 2,7.

Pour ce qui est des différentes races de lévriers, les effectifs de répondants déclarant posséder au moins un chien de la race, pour chaque race, étaient les suivants :

- Whippet : 82 (57,7 %)
- Greyhound : 21 (14,8 %)
- Galgo : 18 (12,7 %)
- Saluki : 11 (7,7 %)
- PLI : 10 (7 %)
- Barzoï : 8 (5,6 %)
- Lévrier Afghan : 5 (3,5 %)
- Lévrier Ecossais : 5 (3,5 %)
- Lévrier Hongrois : 5 (3,5 %)
- Sloughi : 5 (3,5 %)
- Azawakh : 4 (2,8 %)
- Autres races du groupe 5 : 4 (2,8 %)
- Irish Wolfhound : 1 (0,7 %)
- Lévrier Polonais : 0.

Concernant la discipline pratiquée (Figure 25), 42 personnes (soit 29,6 %) ont déclaré ne pratiquer que la PVL et 40 (soit 28,2 %) que le *racing*, tandis que 60 personnes (soit 42,3 %) ont déclaré pratiquer les deux.

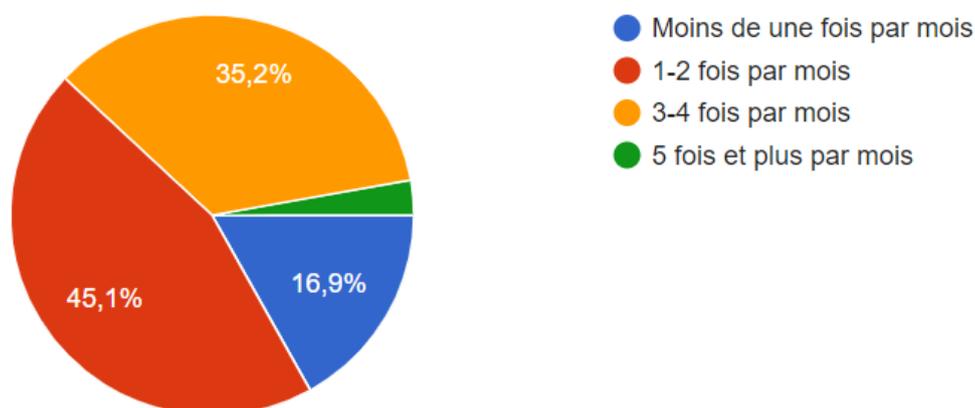
Figure 25 : Répartition des propriétaires de lévriers de course ayant répondu au questionnaire selon la discipline pratiquée



Pour ce qui est de la fréquence des entraînements (Figure 26), les effectifs suivants ont été obtenus :

- Moins d'une fois par mois : 24 (16,9 %)
- 1-2 fois par mois : 64 (45,1 %)
- 3-4 fois par mois : 50 (35,2 %)
- 5 fois et plus : 4 (2,8 %).

Figure 26 : Répartition des propriétaires de lévriers de course ayant répondu au questionnaire selon la fréquence des entraînements



Enfin, en ce qui concerne la participation aux compétitions, 27 personnes (soit 19 %) déclaraient ne jamais participer à des compétitions.

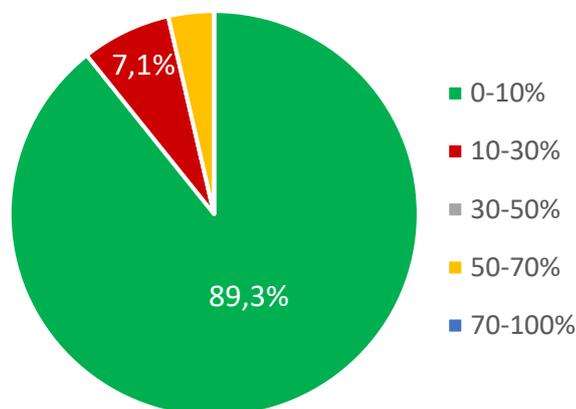
B. Activité de reproduction : source de revenus du foyer

Parmi les propriétaires de lévriers de course interrogés, 91 (soit 64,1 %) ne font pas de reproduction contre 51 (soit 35,9 %) qui font de la reproduction.

Parmi les 51 personnes faisant de la reproduction (Figure 27), 28 (soit 54,9 %) ont renseigné la part des revenus du foyer que cette activité représentait. Sur ces 28 personnes, 25 (89,3 %)

déclarent que cette activité représente moins de 10 % des revenus du foyer ; deux personnes (7,1 %) déclarent que cela représente entre 10 et 30 % des revenus du foyer et une personne (3,6 %) déclare que cela représente entre 50 et 70 % des revenus du foyer.

Figure 27 : Répartition des propriétaires de lévriers de course, ayant répondu au questionnaire, faisant de la reproduction en fonction de la part des revenus du foyer que cette activité représente

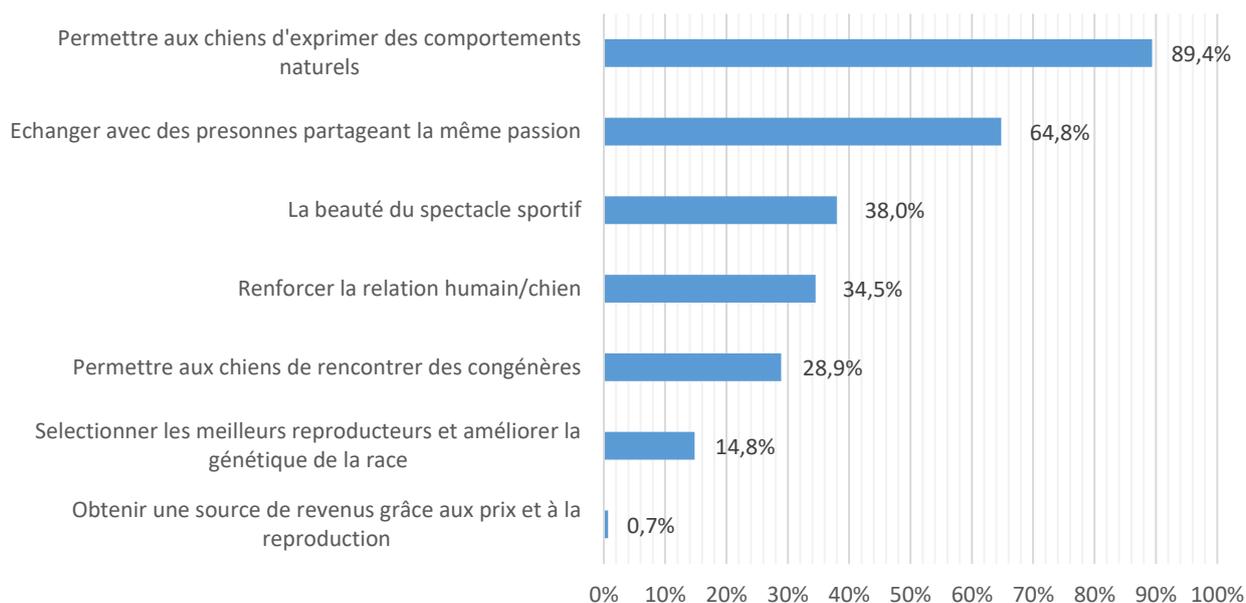


C. Motivations des propriétaires

A la question demandant quelles étaient les trois principales motivations des propriétaires, les effectifs suivants ont été obtenus sur les 142 participants (Figure 28) :

- 127 soit 89,4 % ont sélectionné « Permettre aux chiens d'exprimer des comportements naturels qu'ils n'ont pas l'occasion d'exprimer ailleurs »
- 92 soit 64,8 % ont sélectionné « Echanger avec des personnes partageant la même passion »
- 54 soit 38,0 % ont sélectionné « La beauté du spectacle sportif »
- 49 soit 34,5 % ont sélectionné « Renforcer la relation humain/chien »
- 41 soit 28,9% ont sélectionné « Permettre aux chiens de rencontrer des congénères »
- 21 soit 14,8 % ont sélectionné « Sélectionner les meilleurs reproducteurs pour améliorer la génétique de la race »
- 1 soit 0,7 % a sélectionné « Obtenir une source de revenus grâce aux prix et à la reproduction »

Figure 28 : Raisons des propriétaires motivant la pratique des courses avec leurs lévriers



D. Santé et bien-être des chiens

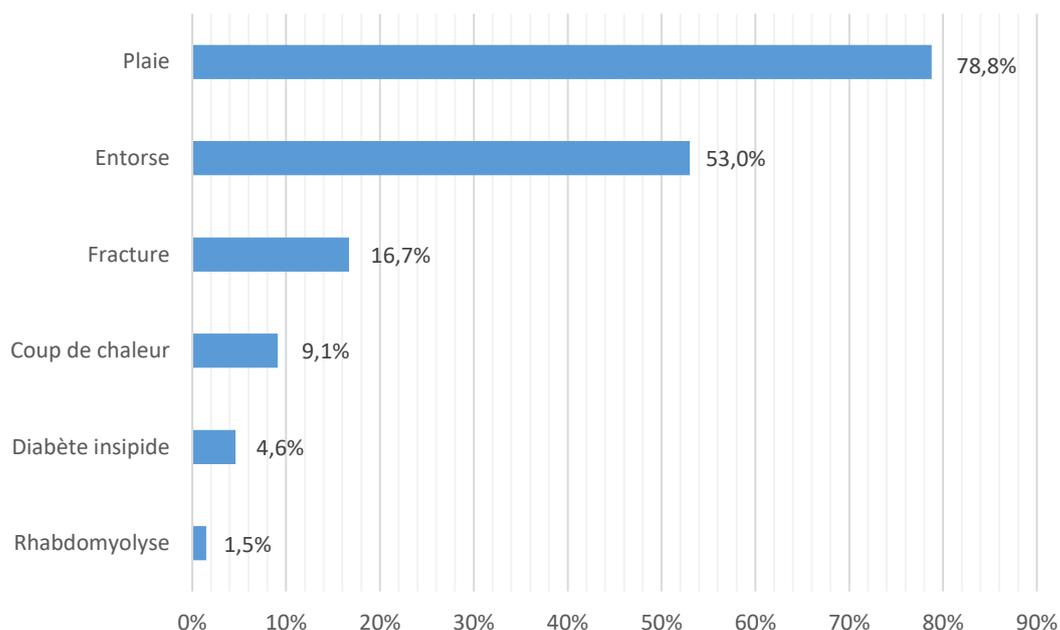
a. Affections des lévriers de course

A la question portant sur les affections des lévriers de course, 76 personnes (soit 53,5 %) déclaraient que leur chien n'a jamais présenté d'affection en lien avec la pratique des courses, contre 66 personnes (soit 46,5 %) qui ont déjà eu des chiens de courses présentant au moins une affection liée à la pratique.

Parmi ces 66 personnes, voici les effectifs des personnes ayant été confrontées au moins une fois à l'affection (Figure 29) :

- Plaie (ayant ou non nécessité une consultation vétérinaire) : 52 (78,8 %)
 - o Sans consultation : 35 (67,3 %)
 - o Avec consultation : 17 (32,7 %)
- Entorse : 35 (53 %)
- Fracture : 11 (16,7 %)
- Coup de chaleur : 6 (9,1 %)
- Diabète insipide : 3 (4,6 %)
- Rhabdomyolyse : 1 (1,5 %).

Figure 29 : Affections rencontrées par les propriétaires en lien avec la pratique des courses



b. Habitudes « bien-être » avec les chiens

Six personnes (4,2 %) déclarent ne pas avoir d'habitudes « bien-être » avec leur chien, contre 136 (95,8 %) personnes qui déclarent avoir des habitudes « bien-être » pour leur chien en lien avec la pratique des courses. Les effectifs obtenus pour chacune des habitudes proposées sont les suivants :

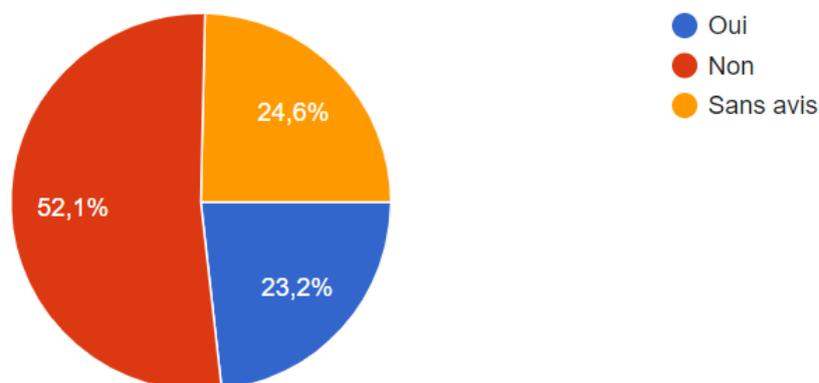
- Séances d'ostéopathie : 108 (79,4 %)
- Adaptation de l'alimentation : 101 (74,3 %)
- Massages des membres après la course : 93 (68,4 %)
- Soins réguliers des coussinets et des pattes : 65 (47,8 %)
- Consultation vétérinaire préventive : 33 (24,3 %).

De plus, pour 13 personnes, qui l'ont mentionné dans la case « autre », la marche quotidienne de plusieurs kilomètres fait partie des habitudes « bien-être » de leur chien.

c. Interdiction des paris mutuels

A la question portant sur l'évolution du bien-être animal depuis l'interdiction des paris, 74 personnes (52,1 %) considèrent que l'interdiction des paris n'a pas permis d'améliorer le bien-être des chiens tandis que 33 (23,2 %) personnes pensent que cela a permis une amélioration et 35 (24,7 %) personnes ne se prononcent pas (Figure 30).

Figure 30 : Répartition des avis des participants sur l'amélioration du bien-être des lévriers de course depuis l'interdiction des paris mutuels en France



Parmi les personnes ayant répondu « non », 43 (soit 58,1 %) ont justifié leur réponse. Des arguments communs à plusieurs personnes ont été retrouvés et il a été possible de regrouper les réponses en conséquence. Ils sont présentés dans le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Justifications et effectifs des participants ayant répondu « non » à la question demandant si l'interdiction des paris mutuels en France avait permis une amélioration du bien-être des lévriers de course

Justification	Effectif	Pourcentage
Pratique d'amateurs en France pour lesquels le bien-être de leur chien est au cœur de leurs préoccupations : mêmes conditions et mêmes participants pour les deux types de courses.	27	62,8 %
Baisse du nombre de participants, moins d'occasions de courir pour les chiens (notamment ceux hors catégories, non confirmés SCC)	19	44,2 %
La raison de l'interdiction est administrative car trop chronophage par rapport aux gains pour l'Etat et n'avait pas pour but d'améliorer le BEA.	8	18,6 %
Les faibles sommes d'argent gagnées ne motivaient pas de dérives en comparaison aux frais engagés par les propriétaires (déplacement, logement...).	13	30,2 %
Fermeture de clubs qui ne vivent plus et n'ont plus les moyens d'entretenir les terrains et d'accueillir les chiens dans de bonnes conditions.	6	14 %

Parmi les 33 personnes ayant répondu « oui », 16 (soit 48,5 %) ont justifié leur réponse. Toutes ont mis en avant le fait que le retrait total des enjeux financiers permettait de se focaliser sur le bien-être du chien et d'éviter les dérives.

4. Discussion

A. Analyse critique du questionnaire et des réponses obtenues

a. Représentativité de l'échantillon vis-à-vis des indicateurs

La diffusion du questionnaire sur un groupe *Facebook* a permis d'interroger un panel assez varié de profils, notamment des personnes licenciées mais également des participants occasionnels.

Majoritairement, les répondants avaient plus de 40 ans (84,5 %) et étaient des femmes (81,7 %). Toutes les catégories socio-professionnelles étaient représentées avec une représentation plus importante des retraités (28,2 %), en lien avec l'âge des répondants, et des cadres et professions intellectuelles supérieures (23,2 %). En moyenne, le nombre de lévriers pratiquant la course au sein du foyer était de 2,7 chiens, ce qui tendrait à confirmer l'existence d'une pratique d'amateurs en grande majorité en France. Presque toutes les races de lévriers étaient représentées avec une majorité de Whippets (57,7 %), Greyhound (14,8 %) et Galgos (12,7 %). Cette répartition était attendue du fait que le whippet est la race de lévrier la plus populaire en France et que le Greyhound est le lévrier de course par excellence (Centrale Canine, 2022b). Pour ce qui est de la discipline pratiquée, environ la moitié des participants ont déclaré pratiquer le *racing* et la PVL et environ un quart uniquement la PVL et un quart uniquement le *racing*. Les différentes disciplines de course sont donc bien représentées.

Au regard de ces informations, il est impossible d'évaluer si l'échantillon est représentatif puisque les données nationales concernant le profil des participants aux courses de lévriers ne sont pas accessibles. Aucune analyse statistique n'a été réalisée et les résultats de cette enquête sont donc à interpréter avec un certain recul.

Il est possible que le fait d'avoir majoritairement sondé des personnes membres d'un groupe de soutien aux courses ait entraîné un biais de sélection, notamment en ce qui concerne la question portant sur l'interdiction des paris mutuels. De même, un biais de sélection a pu être engendré par la question portant sur les revenus générés par l'activité de reproduction car une partie des personnes ayant répondu avoir une activité de reproduction n'ont pas précisé la part des revenus du foyer que cela représentait (45 %). Il est possible que certaines personnes ne soient pas allées au bout du questionnaire à cause de cette question. En effet, les questions sensibles peuvent amener à ne pas répondre à la question voire à répondre de manière erronée. Il serait donc intéressant d'aller interroger spécifiquement les éleveurs à plus grande échelle, afin qu'ils soient bien représentés. On compte notamment 978 éleveurs de Whippet recensés par la SCC mais tous ne pratiquent pas les courses avec leurs chiens autant que les expositions canines (Centrale Canine, 2023b). Afin de garantir un échantillon représentatif, il aurait fallu tirer au sort parmi toute la population des propriétaires de lévriers de course en France ce qui en pratique était très compliqué à mettre en place. La majorité du questionnaire étant constitué de questions fermées, les biais de classement liés à une mauvaise interprétation des réponses par l'enquêteur ont été écartés (Savès, 2023).

b. Activité de reproduction

D'après les résultats de l'enquête, l'activité de reproduction chez les propriétaires de lévriers de course semble être minoritaire (35,9 %). Il semblerait que pour une majorité des personnes faisant de la reproduction, les gains liés à cette activité représentent moins de 10 % des revenus du foyer,

mais étant donné la part importante des personnes n'ayant pas répondu à la question (45,9 %), on peut supposer qu'un biais de sélection important est présent.

Ces résultats doivent être confirmés par une étude de plus grande ampleur veillant à éviter ces biais de sélection dus à la sensibilité du sujet de la question.

c. Motivations

Pour une grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire (plus de 80 %), l'expression de comportements naturels pour le chien fait partie des trois principales motivations pour la pratique des courses. Finalement, la réponse aux besoins comportementaux de leur chien apparaît comme la principale raison de la pratique des courses pour les propriétaires ; la seconde étant l'échange avec des personnes partageant la même passion. L'obtention d'une source de revenus n'apparaît pas en tant que motivation principale.

Le bien-être des chiens est au cœur des préoccupations des propriétaires et l'aspect social et culturel est très important pour les participants. Les résultats de l'enquête sont en accord avec le travail de Chevalier et Wendling (2021).

Le fait d'avoir interrogé les participants au moyen d'une question à choix multiples, en demandant les trois principales motivations (au lieu d'une seule), a permis de réduire le risque de biais de sélection lié à l'absence de réponse à la question.

d. Santé et bien-être

iii. Affections rencontrées

La fréquence de survenue d'une blessure ou maladie en lien avec la pratique des courses est d'environ 50 %. Les affections les plus fréquentes sont les plaies puis les entorses, avec une importance des entorses des doigts. En effet, environ 80 % des propriétaires de lévriers de course ont été confrontés à des plaies ayant, ou non, nécessité une consultation vétérinaire ; et 50 % ont déjà dû faire face à une entorse.

Ces résultats concernant les entorses sont en accord avec les données de la littérature. En effet, dans l'étude de Prole (1976), les blessures du doigt (ayant pour dominante pathologique l'entorse du ligament du doigt) représentaient 33 % des atteintes touchant les membres.

Les autres affections mentionnées (fracture, coup de chaleur, diabète insipide et rhabdomyolyse), plus graves, sont plus rares.

iv. Habitudes « bien-être »

L'objectif du questionnement sur les habitudes des propriétaires de lévriers était d'évaluer l'importance, aux yeux des propriétaires, de la prise en compte du bien-être du chien.

Finalement une majorité de participants (96 %) considéraient avoir des habitudes en lien avec la pratique des courses contribuant au bien-être de leur animal. En particulier, les séances d'ostéopathie font partie de la routine de nombreux propriétaires (79 %).

De plus, pour 13 personnes qui l'ont mentionné dans la case « autre », la marche quotidienne de plusieurs kilomètres fait partie intégrante de la routine « bien-être » de leur chien. Si cette option avait été directement intégrée aux propositions, il est probable que beaucoup plus de personnes l'auraient sélectionnée.

e. Interdiction des paris mutuels

Une majorité de personnes interrogées considère que l'interdiction des paris mutuels n'a pas permis d'améliorer le bien-être des lévriers de course. Il apparaît que les raisons de l'interdiction sont administratives du fait de la faible rentabilité et de difficultés de l'Etat à encadrer la pratique. Les défenseurs des courses avec paris mettent en avant la baisse du nombre de participants et la fermeture de cynodromes, conséquences directes de l'interdiction des paris, qui rendent de plus en plus compliquée la poursuite de leurs activités. Selon eux, les conditions et les règles étaient les mêmes dans les épreuves de travail que dans les courses avec paris. Ils mettent en avant le fait que le bien-être du chien est au cœur des préoccupations des maîtres étant donné que ce sont des amateurs et non des professionnels. Un certain nombre de propriétaires met également en avant le fait que les faibles sommes d'argent engagées ne motivaient pas de dérives. En effet, la pratique des paris en France n'avait rien de comparable avec les grands lobbies des pays anglo-saxons, en termes de sommes d'argent engagées (Chevalier et Wendling, 2021).

Environ un quart des personnes interrogées considèrent qu'il y a eu une amélioration dès lors que les enjeux financiers sont totalement supprimés de la pratique des courses. Il est clair que la pratique des paris peut mener à de graves dérives telles que nous les connaissons à l'étranger, mais en France la pratique amateur n'engageait que de faibles sommes d'argent et l'arrêt des paris mutuels semble accélérer le déclin des courses au lieu de leur donner un nouvel élan.

B. Limites et perspectives de l'étude

Cette étude peut être considérée comme une étude préliminaire permettant une première caractérisation de la population pratiquant les courses avec leur lévrier et pourrait servir de base à une étude plus poussée permettant d'évaluer le bien-être des lévriers de course en France.

Il serait intéressant d'approfondir le questionnement sur l'aspect financier avec notamment une question sur le coût annuel de l'entretien du lévrier (alimentations, habitudes « bien-être » ...) et de la pratique des courses (frais de déplacement...). Cela pourrait amener plus facilement les personnes faisant de la reproduction à communiquer sur leurs revenus si les dépenses sont mises en parallèle.

Conclusion

Ce travail de synthèse retrace l'Histoire des lévriers afin de comprendre comment nous sommes arrivés à leur utilisation actuelle et d'appréhender leurs besoins, notamment comportementaux, découlant de la sélection qu'ils ont connu au fil des époques.

L'importance de la prise en compte du bien-être animal aujourd'hui remet en question la pratique des courses dans le monde et la France ne fait pas exception. Mais ce qui semble ressortir des résultats de l'enquête menée auprès des propriétaires de lévriers de courses en France est que l'aspect financier est loin d'être au cœur des préoccupations. En effet, la pratique des courses semble être d'avantages une source de dépenses que de gains financiers et plus de 80 % des propriétaires de lévriers de courses ont pour principale motivation la réponse aux besoins naturels de leur chien dans un contexte où ils n'ont plus le droit de chasser. Nombre d'entre eux adaptent leur mode de vie afin de garantir le bien-être de leur chien. Les atteintes à la santé des lévriers en lien avec la pratique restent rares (54 % des propriétaires déclarent ne jamais avoir rencontré de problème de santé lié à la pratique des courses) et sont la plupart du temps sans conséquences graves pour l'animal.

En ce qui concerne la pratique des paris mutuels, les avis divergent même au sein des défenseurs des courses de lévriers. L'arrêt des paris semble être au service du bien-être des chiens en supprimant l'enjeu financier, à l'origine de graves dérives répandues dans les pays anglo-saxons. Mais depuis l'interdiction en 2020, les courses comptent de moins en moins de participants, les clubs ont du mal à entretenir les infrastructures et plusieurs cynodromes ont dû fermer, mettant en péril la pratique qui, exercée dans de bonnes conditions comme c'est le cas majoritairement en France, participe au bien-être des lévriers.

Afin d'inverser la tendance, en 2023, la CNUL a supervisé la création de trois nouvelles disciplines de course : les RUN's, ouvertes à toutes les races canines afin de redynamiser la pratique et attirer de nouveau participants, l'un des objectifs étant de lever les préjugés et les appréhensions liés à la mauvaise image causée par la pratique à l'étranger (CNUL, 2023b). L'avenir nous dira si cette ouverture aux autres races permettra de donner un nouveau souffle aux courses de lévriers.

Liste des références bibliographiques

- ACCART, B., CIRIANI, L. (2023) Histoire du Cinéma à Courbevoie : 1900-1940. In *Société Historique de Courbevoie*. [<https://www.shcourbevoie.fr/histoire-du-cinema-a-courbevoie-la-periode-avant-guerre-1900-1940/>] (consulté le 23/11/2023).
- AHMED, I.A. (2023) Histoire et héritage de la loi Grammont, première loi française sur la protection des animaux. In *La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences*. [<https://www.fondation-droit-animal.org/115-histoire-et-heritage-de-la-loi-grammont-premiere-loi-francaise-sur-la-protection-des-animaux/>] (consulté le 07/06/2023).
- ANSES (2018) Bien-être animal : contexte, définition et évaluation. In *Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [<https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0288.pdf>] (consulté le 30/08/2023).
- ARRIEN, F. (1909) La cynégétique d'Arrien, dit Xénophon le jeune. In Hillaud, T. (Trad.), *Gallica*. [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56245051>] (consulté le 27/08/2023).
- BARNARD, S., PEDERNERA, C., CANDELORO, L., et al. (2016) Development of a new welfare assessment protocol for practical application in long-term dog shelters. *The Veterinary Record* vol. 178, n° 1, p. 18. [<https://doi.org/10.1136/vr.103336>]
- BENUTZER, J.E. (2006) Cirneco dell Etna. In *Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cirneco_dell_Etna_611.jpg] (consulté le 20/11/2023).
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1890) Coursing club de Paris/ Coursing club de France. In *Gallica*. [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90086923>] (consulté le 03/09/2023).
- BLOOM, T., FRIEDMAN, H. (2013) Classifying dogs' (*Canis familiaris*) facial expressions from photographs. *Behavioural Processes* vol. 96, p. 1-10. [<https://doi.org/10.1016/j.beproc.2013.02.010>]
- BROOM, D.M., JOHNSON, K.G. (1993) *Stress and Animal Welfare*. Dordrecht, Springer Netherlands. [<https://doi.org/10.1007/978-94-024-0980-2>]
- CAPRA, E., CAPRA, G. (1995) *Les Lévrier*. Tout sur les 13 races. Paris, Éditions De Vecchi.
- CENTRALE CANINE (2023a) Levrier polonais. In *Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/le-chien-de-race/levrier-polonais>] (consulté le 27/08/2023).
- CENTRALE CANINE (2023b) Whippet. In *Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/le-chien-de-race/whippet>] (consulté le 12/07/2023).
- CENTRALE CANINE (2023c) Nouveau top 20 des chiens préférés des français. In *Centrale Canine*. [https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2023-01/Cque_NouveauTop20Chiens_SCC_val_0.pdf] (consulté le 12/07/2023).
- CENTRALE CANINE (2023d) Clubs de travail lévriers sous l'égide de la Société Centrale Canine. In *Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2022-10/2023%20-%20R%C3%A9partition%20des%20clubs.jpg>] (consulté le 23/11/2023).
- CENTRALE CANINE (2022a) GROUPE 10 : lévriers. In *Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/articles/groupe-10-levriers>] (consulté le 24/08/2023).
- CENTRALE CANINE (2022b) Inscriptions des chiens de race au LOF en 2022, par groupe de race. In *Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2023-01/statistiques%20LOF%202022.pdf>] (consulté le 05/09/2023).

- CENTRALE CANINE (2020a) Les épreuves de travail. *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/association-canine-territoriale-des-landes/articles/les-epreuves-de-travail>] (consulté le 31/08/2023).
- CENTRALE CANINE (2020b) Règlement des épreuves approuvées par le Comité de la Société Centrale Canine, Poursuite à vue sur Leurre (Coursing). *In Centrale Canine*. [<http://www.greyhound-club-france.com/uploads/images/R%C3%A8glement%20PVL%20-%202020.09.01.pdf>] (consulté le 05/09/2023).
- CENTRALE CANINE (2019) Brevets (BAC et BPV). *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/club-landais-de-courses-de-levriers/articles/brevets-bac-et-bpv>] (consulté le 05/09/2023).
- CENTRALE CANINE (2017) Les épreuves pour lévriers. *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/articles/les-epreuves-pour-levriers>] (consulté le 28/08/2023).
- CHEVALIER, S., WENDLING, T. (2021) Les pratiques de courses de lévriers en France sur cynodrome. *In HAL*. [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03332424>] (consulté le 21/07/2022).
- CLUB FRANÇAIS DU WHIPPET (2023) Le Whippet et le travail. *In Club Français du Whippet*. [<https://clubfrançaisduwhippet.fr/whippet-travail/>] (consulté le 05/06/2023).
- CNUL (2023a) Clubs de travail - 22 août 2023. *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/commission-levriers/articles/clubs-de-travail-22-aout-2023>] (consulté le 05/09/2023).
- CNUL (2023b) RUN's. *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/commission-levriers/articles/runs>] (consulté le 14/10/2023).
- CNUL (2021) Les bonnes pratiques du Bien-être animal. *In Centrale Canine*. [https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2022-04/BEA%20light_0.pdf] (consulté le 01/09/2023).
- CONSEIL DE L'EUROPE (1987) Convention Européenne pour la protection des animaux de compagnie. *In Conseil de l'Europe*. [<https://rm.coe.int/168007a684>] (consulté le 16/08/2023).
- COURTIN-DONAS, S. (2011) Prévenir le coup de chaleur chez les animaux domestiques. *Actualités pharmaceutiques* vol. 507, n° 50, p. 44-45. [[https://doi.org/10.1016/S0515-3700\(11\)70999-5](https://doi.org/10.1016/S0515-3700(11)70999-5)]
- DANIELS-MOULIN, M.-P. (1995) Le Whippet. Paris, Éditions De Vecchi.
- DAVID, P. (1975) De la pathologie spéciale du lévrier de course. Thèse de doctorat vétérinaire. École nationale vétérinaire de Toulouse.
- DIOT, M. (2008) Agripinne, Irish Wolfhound. *In Wikimedia Commons*. [<https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Agripinne.jpg>] (consulté le 20/11/2023).
- DODGSON, J. (2012) Courir pour sa vie, L'industrie des courses de Greyhounds à l'heure actuelle ; Rapport commandité par Lévriers en détresse. *In La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences*. [<http://www.fondation-droit-animal.org/documents/Doc2012RapportLevriersEnDetresse.pdf>] (consulté le 21/07/2022).
- FABRE, A. (2021) De la protection animale au bien-être animal : analyse historique et juridique de l'émergence du terme bien-être animal. *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* vol. 174. [<https://doi.org/10.3406/bavf.2021.70942>]
- FARMER, A. (1988) Les Lévriers. Origine. Standards. Elevage. Alimentation. Hygiène. Utilisation. Paris, Éditions De Vecchi.
- FAWC (2009) FAWC Report on Farm Animal Welfare in Great Britain: Past, Present and Future. *In GOV.UK*. [<https://www.gov.uk/government/publications/fawc-report-on-farm-animal-welfare-in-great-britain-past-present-and-future>] (consulté le 30/08/2023).

- FCI (2023) FCI Regulations for International Sighthound Racing and Lure Coursing Events. *In Fédération Cynologique Internationale*. [<https://www.fci.be/fr/Courses-Coursing-de-Levriers-69.html>] (consulté le 14/09/2023).
- FCI (2022) Nomenclature des races de la FCI. *In Fédération Cynologique Internationale*. [<https://www.fci.be/fr/Nomenclature/Default.aspx>] (consulté le 29/08/2023).
- FCI (2019) Standard FCI n°162, Whippet. *In Fédération Cynologique Internationale*. [<https://www.fci.be/Nomenclature/Standards/162g10-fr.pdf>] (consulté le 03/09/2023).
- FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS (2017) Royaume-Uni : le calvaire des lévriers greyhounds. *In Fondation 30 Millions d'Amis*. [<https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/11528-royaume-uni-le-calvaire-des-levriers-greyhounds-video/>] (consulté le 07/09/2023).
- FRASER, D., DUNCAN, I. (1998) 'Pleasures', 'Pains' and Animal Welfare: Toward a Natural History of Affect. *Animal Welfare Collection* vol. 7, n° 4, p. 383-396. [<https://doi.org/10.1017/S0962728600020935>]
- FRASER, D., WEARY, D.M., PAJOR, E.A., *et al.* (1997) A Scientific Conception of Animal Welfare that Reflects Ethical Concerns. *Animal Welfare* vol. 6, n° 3, p. 187-205. [<https://doi.org/10.1017/S0962728600019795>]
- GILBERT, C., TITEUX, E. (2021) Évaluation du bien-être chez les carnivores de compagnie : chiens et chats. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* vol. 174, n° 1, p. 55-62. [<https://doi.org/10.3406/bavf.2021.70948>]
- GILBERT, C., TITEUX, E., MICHALON, J., *et al.* (2019) CAP Welfare, Livre Blanc, Le Bien-Être de l'Animal de Compagnie. *In Académie Vétérinaire de France*. [https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/DossiersThematiques/BienEtreAnimal/CAPdouleur_LivreBlancBEAxCie_2019.pdf] (consulté le 07/06/2023).
- GODIN, B. (2012) Optimisation des performances chez le lévrier de course. Thèse de doctorat vétérinaire. École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.
- GRANDJEAN, D. (2010) Le contrôle antidopage chez l'animal de sport : actualités et perspectives. *Revue Francophone des Laboratoires*, Normes biologiques en médecine vétérinaire vol. 2010, n° 420, p. 83-92. [[https://doi.org/10.1016/S1773-035X\(10\)70423-8](https://doi.org/10.1016/S1773-035X(10)70423-8)]
- HALPERN, C., PITCHO, B. (2007) Le droit des animaux. Paris, Editions ESKA.
- HERITIER, L. (2012) Podenco Ibicenco femelle en pleine course. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Podenco_Ibicenco_femelle_en_pleine_course.jpg] (consulté le 20/11/2023).
- HERRON, M.E., SHREYER, T. (2014) The pet-friendly veterinary practice: a guide for practitioners. *The Veterinary Clinics of North America. Small Animal Practice* vol. 44, n° 3, p. 451-481. [<https://doi.org/10.1016/j.cvsm.2014.01.010>]
- JOHNSON, K.A., MUIR, P., NICOLL, R.G., *et al.* (2000) Asymmetric adaptive modeling of central tarsal bones in racing greyhounds. *Bone* vol. 27, n° 2, p. 257-263. [[https://doi.org/10.1016/s8756-3282\(00\)00313-6](https://doi.org/10.1016/s8756-3282(00)00313-6)]
- KACER (2006) Hungarian Greyhound, Magyar Agár. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Magyar_agar_kan.jpg] (consulté le 23/11/2023).
- LÉGIFRANCE (2015) Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (1). *In Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030248562>] (consulté le 30/08/2023).

- LÉGIFRANCE (2010) Article L214-1 - Code rural et de la pêche maritime. *In Légifrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022200245] (consulté le 30/08/2023).
- LÉGIFRANCE (1976) Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. *In Légifrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068553] (consulté le 30/08/2023).
- LÉVRIER ÉCOSSAIS À LA UNE (2023) Coursing ou poursuite à vue sur leurre : le système de traction du leurre. *In Lévrier écossais à la une*. [https://www.levrier-ecossais.fr/approfondir/travail/coursing/] (consulté le 23/11/2023).
- LILLY M (2007) Chart Polski. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Chart_polski_200_LM.jpg] (consulté le 19/11/2023).
- MAJUMDER, S., CHATTERJEE, A., BHADRA, A. (2014) A dog's day with humans – time activity budget of free-ranging dogs in India. *Current science* vol. 106, p. 874-878.
- MANIALIZA (2008) Deerhound portrait. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Deerhound_portrait.jpg] (consulté le 20/11/2023).
- MASON, G.J. (1991) Stereotypies: a critical review. *Animal Behaviour* vol. 41, n° 6, p. 1015-1037. [https://doi.org/10.1016/S0003-3472(05)80640-2]
- MÄSSAN, S. (2016) Grupp 10, Whippet, SE JV-15 Bellsweets Vesper Lynd. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Grupp_10,_WHIPPET,_SE_JV-15_Bellsweets_Vesper_Lynd_(23664806173).jpg] (consulté le 20/11/2023).
- MORMEDE, P., BOISSEAU-SOWINSKI, L., CHIRON, J., *et al.* (2018) Bien-être animal : contexte, définition, évaluation. *INRA Productions Animales* vol. 31, n° 2, p. 145-162. [https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.2.2299]
- OMSA (2023) Bien-être animal. *In Organisation mondiale de la santé animale*. [https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animale/] (consulté le 28/08/2023).
- OUDRY, J.-B. (1725) Misse et Turlu, levrettes de Louis XV. *In Louvre*. [https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010057611] (consulté le 27/08/2023).
- PARLIAMENT OF NEW SOUTH WALES (2021) Greyhound Racing Amendment (Whole-of-life Tracking) Bill 2021. *In Parliament of New South Wales*. [https://www.parliament.nsw.gov.au/Hansard/Pages/HansardResult.aspx#/docid/HANSARD-1820781676-85592/link/2257] (consulté le 07/09/2023).
- POLGÁR, Z., BLACKWELL, E.J., ROONEY, N.J. (2019) Assessing the welfare of kennelled dogs— A review of animal-based measures. *Applied Animal Behaviour Science* vol. 213, p. 1-13. [https://doi.org/10.1016/j.applanim.2019.02.013]
- PROLE, J.H.B. (1976) A survey of racing injuries in the Greyhound. *Journal of Small Animal Practice* vol. 17, n° 4, p. 207-218. [https://doi.org/10.1111/j.1748-5827.1976.tb06951.x]
- PROLE, J.H.B. (1971) Care of Racing Greyhounds. *Veterinary Record* vol. 88, n° 14, p. 376.
- PRZEZDZIECKI, X. (1984) Le destin des lévriers. Préhistoire. Histoire. Cynologie. Traité de la chasse d'Arrien. Tous les standards. Cagnes-sur-Mer, EDICA.
- ROMEY (2006) Sloughi sandcolor. *In Wikimedia Commons*. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sloughi_sandcolor.jpg] (consulté le 19/11/2023).
- ROONEY, N., GAINES, S., HIBY, E. (2009) A practitioner's guide to working dog welfare. *Journal of Veterinary Behavior* vol. 4, n° 3, p. 127-134. [https://doi.org/10.1016/j.jveb.2008.10.037]

- SALUKIWORLD (2018) Saluki dog. *In Wikimedia Commons.* [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:JIDU_WIKEMEDIA.jpg] (consulté le 19/11/2023).
- SAVÈS, M. (2023) Biais dans les enquêtes épidémiologiques descriptives. *In France Université Numérique - FUN.* [https://lms.fun-mooc.fr/c4x/ubordeaux/28004/asset/S5_Transcription_Biais_Enquete_Descriptive.pdf] (consulté le 14/10/2023).
- TORPSTRÖM, T.T. (2006) Borzoi female. *In Wikimedia Commons.* [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Borzoi_female.jpg] (consulté le 19/11/2023).
- TUX-MAN (2016) Galgo espagnol. *In Wikimedia Commons.* [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Galgo_espagnol_005.jpg?uselang=fr] (consulté le 19/11/2023).
- UNIVERSITY OF ILLINOIS (2017) Exertional Rhabdomyolysis in a Greyhound. *In College of Veterinary Medicine.* [https://vetmed.illinois.edu/pet-health-columns/greyhound-exertional-rhabdomyolysis/] (consulté le 17/09/2023).
- VEISSIER, I., BOTREAU, R., PERNY, P. (2010) Évaluation multicritère appliquée au bien-être des animaux en ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet Welfare Quality®. *INRAE Productions Animales* vol. 23, n° 3, p. 269-284. [https://doi.org/10.20870/productions-animales.2010.23.3.3308]
- VEISSIER, I., MIELE, M. (2015) Petite histoire de l'étude du bien-être animal : comment cet objet sociétal est devenu un objet scientifique transdisciplinaire. *INRAE Productions Animales* vol. 28, n° 5, p. 399-410. [https://doi.org/10.20870/productions-animales.2015.28.5.3042]
- VEISSIER, I., SARIGNAC, C., CAPDEVILLE, J. (1999) Les méthodes d'appréciation du bien-être des animaux d'élevage. *INRAE Productions Animales* vol. 12, n° 2, p. 113-121. [https://doi.org/10.20870/productions-animales.1999.12.2.3870]
- VERLAT, C. (1866) Chasse aux chiens lévriers dans les bruyères. *In Musée de la Chasse et de la Nature.* [https://www.chassenature.org/oeuvres/peintures/chasse-aux-chiens-levriers-dans-les-bruyeres] (consulté le 28/08/2023).
- VETLEXICON (2023) Exertional rhabdomyolysis in Dogs (Canis). *In Vetlexicon.* [https://www.vetlexicon.com/canis/musculoskeletal/articles/exertional-rhabdomyolysis/] (consulté le 17/09/2023).
- VIE PUBLIQUE (2022) Bien-être animal : une préoccupation croissante. *In Vie publique.* [http://www.vie-publique.fr/eclairage/18774-bien-etre-animal-une-preoccupation-croissante] (consulté le 07/06/2023).

Annexe 1 : Questionnaire adressé aux propriétaires de lévriers de course

Questionnaire lévriers de course en France

Dans le cadre de ma thèse d'exercice vétérinaire, je m'intéresse à la situation et au bien-être des lévriers de course en France. L'objectif de cette enquête est de comprendre les motivations des propriétaires de lévriers de course à pratiquer ce sport canin et de faire le lien avec le bien-être des chiens. Ce questionnaire s'adresse donc à tous les propriétaires de lévriers qui pratiquent la course en club. Votre participation est essentielle et afin de garantir le succès de ce travail, il est nécessaire de répondre de façon aussi honnête que possible. N'hésitez pas à cocher la case « autre » et à apporter des précisions si vous le jugez nécessaire. Ce questionnaire est totalement anonyme et dure environ 5 minutes. Je vous remercie pour le temps que vous consacrerez à mon projet.

* Indique une question obligatoire

PROFIL DU RÉPONDANT

Tranche d'âge : *

- Moins de 20 ans
- 20-39 ans
- 40-59 ans
- 60 ans et plus
- Ne souhaite pas répondre

Sexe : *

- Homme
- Femme
- Autre
- Ne souhaite pas répondre

Catégorie socio-professionnelle : *

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, professions de l'information des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise)
- Professions intermédiaires (professeur des écoles, instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise)
- Employés (employés civils et agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels des services directs aux particuliers)
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle (étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé...)
- Ne souhaite pas répondre

Votre/vos lévrier(s) sont ils reproducteurs ? *

- Oui
- Non

Si oui : quelle part des revenus de votre foyer la reproduction (saillie ou vente des chiots) représente-t-elle ? *

- Non concerné
- < de 10%
- 10-30%
- 30-50%
- 50-70%
- 70-100%

Combien possédez-vous de lévriers qui font de la course ? *

Votre réponse _____

Quelle(s) race(s) ? *

- Azawakh
- Barzoï
- Galgo
- Greyhound
- Lévrier afghan
- Lévrier écossais
- Lévrier hongrois
- Lévrier irlandais
- Lévrier polonais
- Petit lévrier italien
- Saluki
- Sloughi
- Whippet
- Races apparentées du groupe 5 (Basenji, Podencos, Pharaons, Cirneco)
- Autre : _____

Quelle discipline pratiquez-vous avec votre/vos chien(s) ? *

- Racing
- PVL
- Les deux

À quelle fréquence pratiquez vous la course en club (entraînements) ? *

- Moins de une fois par mois
- 1-2 fois par mois
- 3-4 fois par mois
- 5 fois et plus par mois

À quelle fréquence participez vous à des compétitions ? *

- Jamais
- 1-3 fois par an
- 4-6fois par an
- 7-9 fois par an
- 10 fois et plus par an

MOTIVATIONS

Quelles sont vos 3 principales motivations pour pratiquer les courses de lévriers *
avec votre/vos chien(s) ?

- Permettre à votre chien de rencontrer ses congénères, se socialiser
- Echanger et partager une activité et des moments conviviaux avec des personnes qui ont la même passion
- Participer à des championnats et obtenir une source de revenus grâce à la reproduction et aux récompenses
- Permettre à votre chien d'exprimer des comportements naturels à son espèce et sa race (chasse, course, jeu)
- Renforcer la relation avec votre chien
- Permettre de sélectionner les meilleurs reproducteurs afin de conserver et améliorer la génétique de la race
- La beauté du spectacle sportif
- Autre : _____

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Dans le cadre de la pratique des courses, l'un de vos chiens a-t-il déjà été atteint *
d'une des affections suivantes :

- Coup de chaleur
- Fracture
- Entorse
- Plaie ayant nécessité une consultation chez le vétérinaire
- Plaie n'ayant pas nécessité une consultation chez le vétérinaire
- Diabète insipide d'effort (prise de boisson et production d'urine très augmentées suite à une course)
- Rhabdomyolyse (destruction des fibres musculaires suite à un effort intense)
- Aucune affection
- Autre : _____

Avez-vous des habitudes "bien-être" pour votre chien en lien avec les courses ? *

- Soins des coussinets, des pattes
- Séances d'ostéopathie
- Massage des membres avant et/ou après une course
- Visites vétérinaires de médecine préventive sportive
- Adaptation de l'alimentation
- Aucune
- Autre : _____

Pensez-vous que l'interdiction des courses sur cynodromes avec paris mutuels depuis 2020 ait permis une amélioration du bien-être des lévriers de course ? *

- Oui
- Non
- Sans avis

Pourriez vous expliquer pourquoi ? (facultatif)

Votre réponse

LA PRATIQUE DES COURSES DE LÉVRIERS EN FRANCE : HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ANIMALE

AUTEUR : Garance DELAHAYE

RÉSUMÉ :

Les lévriers constituent le groupe 10 de la Fédération Cynologique Internationale. Leurs attributs sont le résultat d'une évolution au fil des époques. Historiquement utilisés pour la chasse à vue, ils pratiquent aujourd'hui la course. On distingue deux disciplines : le *racing* ou course sur cynodrome et le *coursing* ou poursuite à vue sur leurre. Mais depuis plusieurs années la pratique des courses de lévriers dans le monde connaît un déclin du fait des dérives engendrées par l'industrie du divertissement : élevage intensif, dopage, abattage des chiens pas assez performants. En France les paris mutuels ont été interdits en 2020, mais cette interdiction ne fait pas l'unanimité. Les défenseurs des courses avancent des arguments en faveur du bien-être des chiens.

Le bien-être animal est une préoccupation grandissante de la société actuelle. Sa définition évolue à mesure que les connaissances en éthologie progressent. Le respect des cinq libertés fondamentales est un prérequis mais ne suffit pas. Il est important de prendre en compte la perception de l'animal en s'intéressant à ses émotions et aux comportements qu'il produit en réponse à des besoins. Les conditions de participation aux courses sont strictes et la pratique est encadrée par des règlements internationaux qui garantissent la santé et la sécurité des participants. Cependant, il existe des affections spécifiques aux lévriers de courses, notamment des atteintes musculosquelettiques et des troubles métaboliques.

Au regard de ces informations, une étude descriptive au moyen d'un questionnaire adressé aux propriétaires de lévriers de course en France a été menée afin d'évaluer leurs motivations, la fréquence des affections rencontrées ainsi que l'impact de l'interdiction des paris mutuels sur le bien-être des lévriers de course. Il en ressort qu'en France, la pratique est amateur et non professionnelle et le bien-être des chiens est au cœur des préoccupations des propriétaires. Les maladies ou accidents sont rares et la plupart du temps sans conséquences graves pour l'animal. De plus, il semblerait que l'interdiction des paris depuis 2020 ait accéléré le déclin de la pratique donnant moins d'occasions de courir à des chiens qui en ont naturellement besoin.

MOTS CLÉS :

BIEN-ÊTRE, COURSE DE LÉVRIERS, CYNODROME, GREYHOUND, LÉVRIER, PARIS MUTUELS, PROTECTION ANIMALE, RÉGLEMENTATION, WHIPPET

JURY :

Présidente : Pr Bénédicte GRIMARD-BALLIF

Directrice de thèse : Pr Caroline GILBERT

Examineur : Pr Alain FONTBONNE

THE PRACTICE OF SIGHTHOUND RACING IN FRANCE: HISTORY AND INVENTORY IN TERMS OF ANIMAL PROTECTION

AUTHOR: Garance DELAHAYE

SUMMARY:

Sighthounds belong to group 10 of the Fédération Cynologique Internationale. Their characteristics are a result of their evolution over time. Anciently used for sight hunting, they are now used for racing. Two main disciplines exist: racing and coursing. However, for several years now, sighthound racing worldwide has been in decline due to the abuses of the entertainment industry: intensive breeding, doping and slaughtering of under-performing dogs. In France, betting was banned in 2020, but this ban triggered some controversy. Defenders of sighthound races put forward arguments in favour of dog welfare.

Animal welfare is a growing concern in today's society. Its definition is evolving as knowledge of ethology progresses. Respect for the five fundamental freedoms is a prerequisite, but it is not enough. It is important to take into account the animal's perception by looking at its emotions and the behaviour it produces in response to its needs. The conditions for taking part in races are strict and the practice is governed by international regulations that guarantee the health and safety of participants. However, there are some specific diseases of racing dogs, including musculoskeletal and metabolic disorders.

In the light of these informations, a descriptive study using a questionnaire sent to owners of racing sighthounds in France was carried out in order to assess their motivations on practicing this sport, to find out the frequency of diseases encountered and to evaluate the impact of the ban of betting on the welfare of racing sighthounds. The results show that in France, the practice is not professional, and the owners' main concern is the welfare of their dogs. Illnesses or accidents are rare and they have no serious consequences for the animal in most cases. In addition, it would appear that the ban on betting which was implemented in 2020 has accelerated the decline of racing in France, giving dogs that naturally need to run fewer opportunities to do so.

KEYWORDS:

WELFARE, SIGHTHOUND RACING, CYNODROME, GREYHOUND, SIGHTHOUND, MUTUAL BETTING, ANIMAL PROTECTION, REGULATION, WHIPPET

JURY:

Chairperson: Pr Bénédicte GRIMARD-BALLIF

Thesis Director: Pr Caroline GILBERT

Reviewer: Pr Alain FONTBONNE